



# Bulletin d'information et de

Gouvernement du Grand-Duché  
de Luxembourg



Service  
Information  
et Presse

Luxembourg

juillet-**3/99**  
septembre

Bulletin  
d'information  
et de documentation

Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg

**Photos** Photothèque S.I.P., Nations Unies,  
Luxemburger Wort (Teddy Jaans), Tom Wagner  
**Layout** Christian Coiffard  
**Rédaction** Service Information et Presse - Cellule Edition  
**Impression** Imprimerie Saint-Paul S.A.



# SOMMAIRE

## Bulletin d'information et de **documentation**

**Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg**

Publication du Service Information et Presse  
3, rue du Saint-Esprit L-1475 Luxembourg

Bulletin  
d'information  
et de documentation  
Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg

Publié par le Service de la Documentation  
et de l'Information du Gouvernement

# SOMMAIRE

## À la une

Les négociations de coalition  
et la formation du nouveau gouvernement  
24 juin - 7 août 1999 009

Visite officielle  
du nouveau Gouvernement belge  
Luxembourg 16 septembre 1999 010

Madame Lydie Polfer  
à la 54<sup>e</sup> Assemblée générale  
des Nations Unies  
20 au 24 septembre 1999 011

Madame la ministre  
des Affaires étrangères  
dans les pays baltes  
27 au 30 septembre 1999 012

Après 15 ans à la tête  
de la diplomatie luxembourgeoise,  
M. Jacques F. Poos s'en va à Strasbourg 013

## Visites au Luxembourg

Visite de M. Reinhard Klimmt,  
Ministre-président de la Sarre  
à la future Maison de la Grande Région  
02 août 1999 014

M. Henri Grethen en visite  
chez son homologue français  
08 septembre 1999 015

Le vice-président  
de la Banque Mondiale pour l'Europe,  
Monsieur Jean-François Rischard,  
à Luxembourg  
16 et 17 septembre 1999 016

Visite de travail  
du ministre des Finances du Népal  
22 septembre 1999 017

Visite de travail  
de Monsieur Paavo Lipponen,  
Premier ministre de la Finlande  
30 septembre 1999 018

## Visites à l'étranger

Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères,  
rencontre ses homologues allemand,  
belge, néerlandais et français  
Conférence de presse du 1<sup>er</sup> septembre 1999 025

## Conférences internationales

Assemblées annuelles du FMI  
et de la Banque Mondiale  
25 au 29 septembre 1999 029

Conférence sur la Recherche sociale  
CECA à l'occasion de l'expiration  
du Traité instituant la CECA  
05 au 08 juillet 1999 031

Observatoire Européen  
des Phénomènes Racistes et Xénophobes  
14 et 15 septembre 1999 032

Le ministre Michel Wolter  
au 2<sup>e</sup> Forum INTERREG  
27 septembre 1999 033

## Divers

"Ces hommes qui ont fait l'euro"  
Mars 1999 035

Promenade en ville et visite de l'Oesling  
pour la famille grand-ducale héritière  
17 et 22 juillet 1999 037

Exposition "Bénélux, Trois couronnes"  
03 septembre 1999 039

Signature d'un protocole d'accord  
avec le Cap-Vert  
06 septembre 1999 040

Madame Viviane Reding  
à la Commission européenne  
15 septembre 1999 041

Journée internationale des Personnes Âgées  
Conférence de presse  
du 28 septembre 1999 042



# SOMMAIRE

Projet de budget pour 2000 14 septembre 1999	042	<b>AIDE HUMANITAIRE, CONVENTIONS ET DEVELOPPEMENT</b>	047
<b>En bref...</b>	043	<b>Rapport mondial sur le développement humain 1999</b> 07.07.1999	047
<b>Le Service Information et Presse vous accueille dans ses nouveaux locaux!</b>	044	<b>Aide humanitaire en faveur des victimes du tremblement de terre en Turquie</b> 25.08.1999	047
<b>LE GOUVERNEMENT</b>	044	<b>Convention entre le Luxembourg et le Canada</b> 10.09.1999	047
<b>M. Goerens au Herrebiertg</b> 09.09.1999	044	<b>Aide humanitaire en faveur du Timor oriental</b> 22.09.1999	048
<b>La Gendarmerie et la Police ont reçu M. Wolter</b> 23.09.1999	044	<b>Discours</b>	049
<b>LA FAMILLE GRAND-DUCALE</b>	045	<b>Discours de S.E. Mme Lydie Polfer, Vice-Premier ministre, Ministre des Affaires étrangères, et du Commerce extérieur du Grand-Duché de Luxembourg devant la 54<sup>e</sup> session de l'Assemblée Générale des Nations Unies New York, le 23 septembre 1999</b>	051
<b>LL.AA.RR. le Grand-Duc et le Grand-Duc Héritier au tunnel Markusbiertg</b> 15.07.1999	045	<b>"Luxembourg and its position in the European Union" by His Excellency Mr. Jean-Claude Juncker, Prime Minister of the Grand Duchy of Luxembourg Dinner hosted by Chancellor Nordenberg at the University of Pittsburgh in honour of Prime Minister Jean-Claude Juncker 28th September 1999</b>	056
<b>Exposition "Le Grand-Duc Jean et les Irish Guards"</b> 02.08.1999 - 28.08.1999	045	<b>THE FUTURE OF THE EUROPEAN UNION by His Excellency Mr. Jean-Claude Juncker, Prime Minister of the Grand Duchy of Luxembourg University of Pittsburgh EU Centre Colloquium, 29th September 1999</b>	059
<b>Journée nationale des "lacets bleus" et de la "pyramide des chaussures"</b> 25.09.1999	045	<b>Déclaration de Madame Lydie Polfer, Vice-Premier ministre, Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, au sujet des événements au Timor oriental</b> 10 septembre 1999	065
<b>EDUCATION, CULTURE, FAMILLE</b>	046		
<b>Nomination du futur directeur artistique du Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean</b> 26.07.1999	046		
<b>Ville Sommet de la Francophonie au Canada</b> 03 et 04.09.1999	046		
<b>Madame Anne Brasseur à la "Schüler-Radio"</b> 16.09.1999	046		
<b>Inauguration d'un foyer pour immigrés à Weilerbach</b> 22.09.1999	046		

**Intervention de Monsieur Carlo Wagner,  
Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale,  
lors du 10<sup>e</sup> Congrès international CALASS  
(Association latine pour l'analyse  
des systèmes de santé)**  
23 septembre 1999

066





Faint, illegible text in the upper right quadrant of the page.

Faint, illegible text in the lower right quadrant of the page.

# Les négociations de coalition et la formation

Le 14 mai 2005, le Parlement a adopté la loi de coalition de la majorité présidentielle. Cette loi a été votée à l'unanimité par les députés de la majorité présidentielle. Elle a pour objet de renforcer la coopération entre les différents ministères de la coalition. Elle a été présentée par le ministre de l'Intérieur, Jean-François Copé, le 14 mai 2005. Elle a été adoptée par le Parlement le 14 mai 2005. Elle a pour objet de renforcer la coopération entre les différents ministères de la coalition. Elle a été présentée par le ministre de l'Intérieur, Jean-François Copé, le 14 mai 2005. Elle a été adoptée par le Parlement le 14 mai 2005.



## À la une

Le 14 mai 2005, le Parlement a adopté la loi de coalition de la majorité présidentielle. Cette loi a été votée à l'unanimité par les députés de la majorité présidentielle. Elle a pour objet de renforcer la coopération entre les différents ministères de la coalition. Elle a été présentée par le ministre de l'Intérieur, Jean-François Copé, le 14 mai 2005. Elle a été adoptée par le Parlement le 14 mai 2005. Elle a pour objet de renforcer la coopération entre les différents ministères de la coalition. Elle a été présentée par le ministre de l'Intérieur, Jean-François Copé, le 14 mai 2005. Elle a été adoptée par le Parlement le 14 mai 2005.

Le 14 mai 2005, le Parlement a adopté la loi de coalition de la majorité présidentielle. Cette loi a été votée à l'unanimité par les députés de la majorité présidentielle. Elle a pour objet de renforcer la coopération entre les différents ministères de la coalition. Elle a été présentée par le ministre de l'Intérieur, Jean-François Copé, le 14 mai 2005. Elle a été adoptée par le Parlement le 14 mai 2005. Elle a pour objet de renforcer la coopération entre les différents ministères de la coalition. Elle a été présentée par le ministre de l'Intérieur, Jean-François Copé, le 14 mai 2005. Elle a été adoptée par le Parlement le 14 mai 2005.



Le 14 mai 2005, le Parlement a adopté la loi de coalition de la majorité présidentielle. Cette loi a été votée à l'unanimité par les députés de la majorité présidentielle. Elle a pour objet de renforcer la coopération entre les différents ministères de la coalition. Elle a été présentée par le ministre de l'Intérieur, Jean-François Copé, le 14 mai 2005. Elle a été adoptée par le Parlement le 14 mai 2005. Elle a pour objet de renforcer la coopération entre les différents ministères de la coalition. Elle a été présentée par le ministre de l'Intérieur, Jean-François Copé, le 14 mai 2005. Elle a été adoptée par le Parlement le 14 mai 2005.

# Les **négociations de coalition** et **la formation du**

Après les élections du 13 juin, les négociations de coalition ont débuté le 24 juin avec une première réunion des délégations du Parti chrétien social et du Parti démocratique au ministère de l'Agriculture.

A ces négociations ont pris part, autour du formateur, Monsieur Jean-Claude Juncker, pour le Parti chrétien social: Madame Erna Hennicot-Schoepges, Monsieur Michel Wolter, Monsieur Fernand Boden, Madame Marie-Josée Jacobs, Monsieur Luc Frieden, Monsieur Jean Spautz, Monsieur Lucien Weiler et Monsieur Claude Wiseler, et pour le Parti démocratique: Madame Lydie Polfer, Monsieur Henri Grethen, Madame Anne Brasseur, Madame Colette Flesch, Monsieur Charles Goerens, Monsieur Paul Helminger, Monsieur Jean Krantz, Monsieur Kik Schneider et Monsieur Carlo Wagner.



Les membres du nouveau gouvernement après la cérémonie d'assermentation au Palais grand-ducal

Au cours des négociations, S.A.R. le Grand-Duc et S.A.R. le Grand-Duc Héritier ont reçu en audience, le 25 juin, les 2, 8, 16, 23 et 27 juillet ainsi que le 5 août 1999, Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier ministre, ministre d'Etat, chargé de la formation, qui leur a rendu compte de l'état d'avancement des négociations.

Des points de presse, respectivement des conférences de presse, ont eu lieu les 24 et 29 juin, les 1er, 8, 17, 21, 27 juillet et le 4 août.

Le 6 août 1999, les résultats des négociations furent entérinés par les instances compétentes des deux partis et, le lendemain, Monsieur Jean-Claude Juncker a rendu compte de l'accomplissement de sa mission de formateur à S.A.R. le Grand-Duc et à S.A.R. le Grand-Duc Héritier.

Au cours de la matinée du 7 août, le Grand-Duc a reçu en audience de congé les membres du gouvernement sortant: Monsieur Alex Bodry, Madame Mady Delvaux-Stehres et Monsieur Georges Wohlfart. Pour des raisons de santé, Madame Lydie Err n'a pas pu assister à l'audience.

Monsieur Jacques Poos, ancien Vice-premier ministre, et Monsieur Robert Goebbels, ancien ministre de l'Economie, des Travaux publics et de l'Energie, avaient déjà été reçus par le Grand-Duc le 16 juillet 1999.



S.A.R. le Grand-Duc Jean, entouré de M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre et M. Henri Ahlborn, Maréchal de la Cour avant la cérémonie d'assermentation des membres du nouveau gouvernement



# Nouveau gouvernement

24 juin - 7 août 1999

Ayant accepté leur mandat de député européen, ils avaient quitté leurs fonctions après les élections.

Ensuite, et avant l'assermentation des nouveaux membres du Gouvernement, S.A.R. le Grand-Duc a signé l'Arrêté grand-ducal portant organisation du Gouvernement, l'Arrêté grand-ducal portant reconduction de Monsieur Jean-Claude Juncker à la fonction de Premier ministre, l'Arrêté grand-ducal portant nomination du nouveau gouvernement, l'Arrêté grand-ducal portant énumération des ministères et l'Arrêté grand-ducal portant attribution des ministères aux membres du Gouvernement.



S.A.R. le Grand-Duc Jean saluant les membres du nouveau gouvernement

Les nouveaux ministres et secrétaires d'Etat, Mme Lydie Polfer en tête, ont ensuite successivement prêté serment. Ils ont juré fidélité au Grand-Duc, obéissance à la Constitution et aux lois de l'Etat. Ils ont également promis de remplir leurs fonctions avec intégrité, exactitude et impartialité. Outre Mme Polfer, ont prêté serment: Mme Anne Brasseur (DP), M. Henri Grethen (DP), M. Carlo Wagner (DP), M. Charles Goerens (DP) et M. François Biltgen (CSV) ainsi que les secrétaires d'Etat MM. Jos Schaack (DP) et Eugène Berger (DP).

Une autre cérémonie a eu lieu le matin du même jour. S.A.R. le Grand-Duc a remis aux anciens ministres socialistes M. Alex Bodry, Mme Mady Delvaux-Stehres et M. Georges Wohlfart, mais également aux ministres chrétiens-sociaux Mme Marie Josée-Jacobs, Mme Erna Hennicot-Schoepges, M. Michel Wolter et M. Luc Frieden qui eux restent au gouvernement, les insignes de grand officier dans l'Ordre de mérite civil et militaire d'Adolphe de Nassau.

La Chambre des députés s'est réunie de nouveau le 12 août 1999 pour entendre la déclaration gouvernementale faite par Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier ministre, ministre d'Etat et le débat à la Chambre des députés a eu lieu le 13 août 1999.\*



Photo de famille du nouveau gouvernement avec S.A.R. le Grand-Duc Jean

\* Les résultats des élections, l'accord de coalition et la déclaration gouvernementale peuvent être consultés dans l'édition spéciale du Bulletin d'information et de documentation consacrée aux élections législatives et européennes 1999.

# Visite **officielle**

# du **nouveau Gouve**



Jean-Claude Juncker, Premier ministre, salue son homologue belge, Guy Verhofstadt

En date du 16 septembre 1999, les nouveaux gouvernements luxembourgeois et belge se sont rencontrés pour la première fois en réunion de travail présidée par MM. Jean-Claude Juncker, Premier ministre du Luxembourg, et Guy Verhofstadt, Premier ministre de la Belgique.



M. Jean-Claude Juncker souhaite la bienvenue au Ministre belge des Affaires étrangères, M. Louis Michel

La visite rassemblait, outre les deux chefs de gouvernement, Madame Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, Monsieur Henri Grethen, ministre de l'Economie et ministre des Transports, Monsieur Charles Goerens, ministre de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense, ainsi que leurs homologues belges : Monsieur Louis Michel, ministre des Affaires étrangères, Madame Isabelle Durant, ministre des Transports et de la Mobilité, Monsieur Didier Reynders, ministre des Finances, et Monsieur Rudy Demotte, ministre de l'Economie.

Lors de leur entrevue, les deux délégations ont fait un tour d'horizon sur les questions européennes et bilatérales qui concernent et intéressent les deux gouvernements. En matière de politique européenne, ils ont convenu de la nécessité de doter l'Union européenne d'une véritable politique commune en matière d'asile et d'immigration. Ils ont également confronté leurs points de vue sur l'élargissement de l'Union européenne et ont été largement d'accord de faire en sorte que la perspective de l'élargissement reste visible pour les pays candidats, pour leur opinion publique et pour leurs acteurs économiques et sociaux. Outre cela, MM. Juncker et Verhofstadt ont exposé le projet commun des trois pays du Benelux de tenir un sommet Benelux le 6 octobre 1999, à Bruxelles et d'élaborer un mémorandum commun sur la réforme des institutions de l'Union européenne.



M. Guy Verhofstadt, Premier ministre belge, a été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc Héritier

En ce qui concerne les questions bilatérales, les deux délégations ont abordé le sujet des transports ferroviaires entre la Belgique et le Luxembourg, en



# nement belge

Luxembourg 16 septembre 1999

particulier la ligne de chemin de fer Bruxelles-Luxembourg où des directives concrètes de modernisation ont été décidées. Les deux chefs de gouvernement ont convenu que les travaux à réaliser auront pour base le cofinancement. Les deux gouvernements sont aussi tombés d'accord de reconduire la convention sur l'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL) qui viendra à échéance en 2001. Si l'association monétaire n'a plus de raison d'être après l'entrée de la Belgique et du Luxembourg dans l'Union économique et monétaire européenne, MM. Juncker et Verhofstadt ont toutefois évoqué la volonté d'intensifier la coopération entre les deux pays et de prolonger pour une nouvelle décennie l'Union économique belgo-luxembourgeoise.



MM. Guy Verhofstadt et Jean-Claude Juncker lors de la conférence de presse à l'issue des entrevues entre les délégations belge et luxembourgeoise



La délégation belge composée entre autres de M. Guy Verhofstadt, Premier ministre, M. Louis Michel, ministre des Affaires étrangères, Mme Isabelle Durant, ministre des Transports et de la Mobilité, M. Didier Reynders, ministre des Finances

Autre point de discussion abordé lors de leurs entrevues: la question des plaques d'immatriculation luxembourgeoises en Belgique. Les délégations ont décidé d'examiner les solutions éventuelles et de mettre un terme à ce trafic de plaques, à condition toutefois que les travailleurs frontaliers belges, employés au Luxembourg et bénéficiant d'une voiture mise à disposition par leur entreprise, échappent à l'imposition fiscale belge, tout comme les Luxembourgeois étudiant en Belgique.

Il convient d'ajouter que, conformément au mandat qui leur a été conféré par les Premiers ministres belge et luxembourgeois, les représentants des deux Etats, réunis le 20 septembre à Bruxelles, se sont mis d'accord pour régler la question comme suit:

Avec l'appui des autorités luxembourgeoises, l'Administration belge entend accentuer sur son territoire le contrôle de l'usage abusif par des résidents belges de véhicules munis de plaques d'immatriculation luxembourgeoises.

Toutefois, l'utilisation d'un tel véhicule ne sera pas sanctionnée si le propriétaire est un étudiant luxembourgeois inscrit dans un établissement scolaire belge ou un résident belge dont le véhicule a été mis à disposition par son employeur luxembourgeois dans le cadre d'un contrat de travail.



MM. Goerens et Grethen saluant la délégation belge

# Madame **Lydie Polfer**

## à la **54<sup>e</sup> Assemblée générale**

### **des Nations Unies**

20 au 24 septembre 1999



Madame Lydie Polfer à la tribune de l'Assemblée générale des Nations Unies

Le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur du Luxembourg, Madame Lydie Polfer, a participé du 20 au 24 septembre à New York aux travaux de la 54<sup>e</sup> Assemblée générale des Nations Unies. Elle a prononcé son discours au nom du Luxembourg devant l'Assemblée réunie le 23 septembre. Le sujet principal de son discours portait sur la souveraineté des pays. Dans ce contexte, le ministre a déclaré que l'ONU devait "se donner les moyens d'intervenir".

En marge de l'Assemblée, Madame Polfer a eu une entrevue avec M. Kofi Annan lors de laquelle elle a apporté son soutien aux thèses du secrétaire général en faveur du droit d'intervention. Madame Polfer a également rencontré le 23 septembre le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies et le ministre namibien des Affaires étrangères, M. Theo-Ben Guribab.

En ce qui concerne les réunions multilatérales, Madame Polfer a insisté sur l'importance du dialogue au niveau du "triangle" Russie/Etats-Unis/Union européenne. Ainsi, elle a rencontré son homologue russe, M. Igor Ivanov, avec lequel elle a abordé la question du Kosovo, et la secrétaire d'Etat des Etats-Unis, Madame Madeleine Albright, qui a offert un dîner en l'honneur de Madame Polfer.

Madame Polfer a également eu toute une série d'entretiens bilatéraux avec ses homologues d'Afrique du Sud, du Burkina Faso, de Chypre, de Croatie, d'Egypte, de Hongrie, du Laos, de Malte, du Mexique, de Pologne, de Russie, du Salvador, du Sénégal, de Singapour, de Slovaquie, de Slovénie, de Turquie et du Vietnam, c.-à-d. plusieurs pays candidats à l'Union européenne et des pays en développement avec lesquels le Luxembourg soutient des projets de coopération. Madame Polfer a expliqué au cours d'une conférence de presse à son retour de New York, le 27 septembre, que l'objectif gouvernemental luxembourgeois de porter assistance aux pays pauvres à un niveau de 0,7% du PNB en l'an 2000 situerait le Luxembourg parmi les cinq premiers pays au monde à atteindre ce seuil.

Par ailleurs, Madame la ministre a indiqué que le processus de paix au Proche-Orient figurait au centre des débats qu'elle a eus avec le leader palestinien, M. Yasser Arafat, et le ministre des Affaires étrangères égyptien, M. Amr Moussa.

Pour conclure, il faut préciser que Madame Lydie Polfer s'est montrée très impressionnée par sa première visite en tant que ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur à l'ONU. Elle a affirmé que "notre petit pays y occupe une place reconnue et respectée".

(voir discours page 051)



# Madame la **ministre** **des Affaires étrangères** dans les **pays baltes**

27 au 30 septembre 1999

Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, s'est rendue en mission économique en Estonie, en Lettonie et en Lituanie du 27 au 30 septembre 1999. Elle était accompagnée d'une délégation de représentants de 13 entreprises luxembourgeoises. Le but avoué de la mission était de donner aux entreprises luxembourgeoises la possibilité de nouer des contacts avec des partenaires locaux potentiels, voire d'étendre leurs relations commerciales existantes. Des séminaires ont été organisés dans ce sens dans les trois pays baltes.

Lors de son séjour, Madame Polfer a pu rencontrer la Présidente de Lettonie, Madame Vike-Freiberga, ainsi que les Premiers ministres de Lettonie et de Lituanie, MM. Skele et Paksas.

La Lettonie, l'Estonie et la Lituanie ont réaffirmé leur désir d'adhérer aussi vite que possible à l'Union européenne. Bien que les populations de ces pays n'aient pas manifesté un vif enthousiasme, les gouvernements sont d'accord pour affirmer qu'une intégration dans l'Union européenne est indispensable. La même attitude est de mise en ce qui concerne leur adhésion à d'autres organisations internationales.

La certitude que de petits Etats ne peuvent ni vivre paisiblement, ni prospérer, s'ils ne font pas partie d'une organisation internationale est omniprésente et le souvenir des souffrances que les pays baltes ont dû subir sous le régime soviétique soutient encore plus les défenseurs de l'adhésion à l'UE. Ces pays font également preuve d'une grande motivation pour adhérer à l'OTAN.

L'Estonie et la Lettonie connaissent une situation économique exceptionnelle, si l'on pense que les deux pays ne sont indépendants que depuis 1992 et que leurs économies respectives étaient alors à bout de souffle, résultat de la longue domination soviétique. La Lettonie a connu une croissance de 10% en 1997. En 1998, suite à la crise russe, ce chiffre s'est fortement réduit et a presque atteint 0% cette année. Les gouvernements européens sont d'avis que cette baisse de croissance est sans nul doute une phase de transition et que la situation se stabilisera dans les prochaines années.

Madame Polfer a terminé sa visite dans les pays baltes par la Lituanie. Ici encore, un des principaux sujets de discussion a été l'adhésion de la Lituanie à l'Union européenne. Le ministre luxembourgeois des Affaires étrangères s'est entretenu avec le Premier ministre lituanien, M. Rolandas Paksas, qui lui a exposé les problèmes que connaît son pays, notamment dans le secteur agricole. La Lituanie est encore plus dépendante de son secteur agricole que ne l'est l'Estonie ou la Lettonie (12% du PIB). En ce qui concerne les relations économiques bilatérales, Madame Polfer a proposé, comme en Estonie et en Lettonie, de conclure un accord pour éviter la double imposition entre la Lituanie et le Luxembourg.

Les entreprises accompagnant la délégation luxembourgeoise (représentants de banques telles que la BCEE ou la KBL, mais surtout des PME qui espéraient établir des liens commerciaux dans les pays baltes) semblent partager cet avis et n'ont pas caché leur étonnement à la vue des progrès impressionnants accomplis par ces pays. La plupart des entreprises luxembourgeoises présentes ont pu nouer des contacts qui promettent de se concrétiser et de déboucher sur une collaboration plus importante entre le Luxembourg et les pays baltes.

Une inquiétude a cependant troublé ce voyage: le Premier ministre de Lettonie, M. Skele, a souligné les problèmes que les pays baltes connaissent dans le domaine économique et politique avec leur voisin russe. Les nouvelles républiques issues de l'effondrement de l'Union soviétique sont en effet très inquiètes de l'instabilité politique qui règne à Moscou et d'éventuelles menaces qui pourraient en découler pour eux et pour l'Europe toute entière.



Madame Lydie Polfer a été reçue par Madame Vike-Freiberga, Présidente de Lettonie



# Après 15 ans à la tête de la di

## M. Jacques F. Poos



S.A.R. le Grand-Duc Jean et Monsieur Jacques F. Poos après l'audience de congé au Palais grand-ducal

Monsieur Jacques F. Poos, député européen, a invité à une réception d'adieu le 15 juillet 1999, quelques jours avant de quitter ses fonctions officielles de ministre des Affaires étrangères. A cette occasion, il a remercié ses collaborateurs de l'assistance qu'ils lui ont prêtée au cours des 15 dernières années.

Le long mandat du socialiste Jacques F. Poos, qui a été ministre des Affaires étrangères de 1984 à 1999, marque une étape importante dans le développement d'une politique étrangère luxembourgeoise qui a su faire entendre sa voix dans les affaires européennes et internationales.

M. Jacques Poos a présidé trois fois le Conseil européen, en 1985 et en 1991, d'abord avec Jacques Santer, qui était Premier ministre de 1984 à 1995, et en 1997 avec le nouveau Premier ministre, M. Jean-Claude Juncker. A chaque fois, le projet de l'intégration européenne se trouvait à un moment-charnière.

En 1985, c'est la négociation de l'Acte unique visant à relancer la construction européenne par la création d'un espace sans frontières intérieures régi par les quatre libertés de la circulation des personnes, des marchandises, des capitaux et des services. Economiquement, il s'agit de créer un grand marché intérieur unique capable de concurrencer le Japon et l'Amérique, et politiquement de revaloriser et de rendre plus systématique la coopération politique et de donner une plus grande légitimité démocratique aux institutions européennes. Les efforts conjoints de Jacques Delors, Jacques Santer et Jacques Poos firent aboutir l'entreprise.

Lorsque le Luxembourg retrouve au premier semestre de 1991 la Présidence de ce qui à l'époque s'appelle encore la Communauté européenne, le monde a changé de bout en bout : crise dans le golfe arabo-persique, accélération de l'histoire en Europe de l'Est voire effondrement économique et financier de ces pays, menaces de guerre civile d'origine nationaliste ou ethnique dans les Balkans et en URSS. Dans son discours-programme devant le Parlement européen, M. Poos identifie quatre grands défis européens: "l'achèvement du grand marché unique et l'approfondissement des politiques sectorielles; la création d'une union économique et monétaire; la transformation de la Communauté en union politique et le renforcement de son action et de son influence sur la scène mondiale." Cette Présidence, qui commence avec la guerre du Golfe, s'achève sur le début de la guerre en Yougoslavie, où MM. Santer et Poos dirigeront les premières missions de médiation de la Troïka européenne qui conduiront aux accords de Brioni et à l'indépendance de la Slovénie.

# Présidence luxembourgeoise, en va à **Strasbourg**

Malgré ces tragédies, deux conférences intergouvernementales débutent sous la Présidence luxembourgeoise: celle sur l'Union politique et celle sur l'Union économique et monétaire. L'ensemble des résultats de ces conférences intergouvernementales formera le traité de Maastricht. Le Luxembourg présente un premier texte sur le volet politique, en particulier sur la future "politique étrangère et de sécurité commune". Ce texte innove, puisqu'il propose à terme une communautarisation de la politique étrangère et de sécurité des pays membres de la future UE, donc de partager l'autorité jusque-là unique des gouvernements sur la politique étrangère et de sécurité dans les organes politiques communs, et donc par définition supranationaux. Lorsque le traditionnel affrontement entre communautaristes et intergouvernementaux éclate, la Présidence luxembourgeoise propose un compromis en introduisant la notion des "trois piliers", très critiquée au début, mais qui structurera le traité de Maastricht et toute la politique qui en découlera.

La Présidence de 1997, qui commence juste après la conclusion du traité d'Amsterdam, aura une tâche énorme. Celle de M. Jacques Poos est de préparer le lancement du processus d'élargissement avec tous les pays-candidats, différencier les pays avec lesquels il sera possible de négocier dès le début de 1998 de ceux qu'il faudra soutenir de façon renforcée, clarifier les relations entre l'UE et la Turquie dans le cadre du processus d'élargissement, enfin affronter des problèmes de politique étrangère et de sécurité commune comme le processus de paix au Proche-Orient qui est en difficulté, la question du retour des ambassadeurs européens qui ont quitté Téhéran en guise de solidarité avec leur collègue allemand auquel les autorités iraniennes refusent le retour, ou l'offre d'aide et de dialogue lancée aux autorités algériennes sous la pression de l'opinion publique européenne émue par les massacres de civils.

Depuis 1984, l'action extérieure du Luxembourg a connu, sous l'impulsion de M. Jacques F. Poos, encore bien d'autres développements. Il faut signaler l'ouverture de nouvelles ambassades à Tokyo, Madrid et Lisbonne à la fin des années 80, à Athènes et Kuala Lumpur au cours des années 90. Le Luxembourg a par ailleurs commencé à contribuer avec des soldats et des policiers à des missions humanitaires, de maintien de la paix ou de l'ordre dans des régions en conflit comme l'Irak du Nord, la Slavonie orientale, la Croatie, la Bosnie, l'Albanie ou le Kosovo. Des observateurs civils ont été présents lors d'élections en Afrique du Sud, dans les territoires administrés par l'Autorité palestinienne, en Bosnie et en Albanie. Des diplomates ont également participé à des



M. Poos lors de la réception d'adieu organisée au Ministère des Affaires étrangères





Monsieur Jacques F. Poos entouré de ses collaborateurs au Ministère des Affaires étrangères à l'occasion d'une réception d'adieu

missions d'observation. En un mot, le Luxembourg participe activement sur le terrain aux efforts de paix et de conciliation que la communauté internationale entreprend pour faire baisser les tensions dans les différents conflits qui exigent d'une manière ou d'une autre son intervention. Le même principe de solidarité vaut pour la politique de coopération en matière de développement, dans laquelle le Luxembourg investira d'ici 1999-2000, 0,7% de son PNB.

L'action de M. Poos se situe dans la tradition d'un Luxembourg qui a su se tailler une place à sa mesure dans l'Europe démocratique qui est issue de la 2e Guerre Mondiale et de la fin de la guerre froide. C'est au nom de l'égalité souveraine des Etats, notion qui lui est chère entre toutes et qui ne doit donc pas rester un vain mot, que Jacques Poos a donné de nombreuses impulsions à la participation accrue du Luxembourg au projet d'intégration européenne, et, depuis les années 90, à son implication de plus en plus active dans les actions de la communauté internationale.

Le 20 juillet 1999, Jacques Poos, qui avait décidé de ne plus briguer de mandat ministériel, a rejoint les bancs du Parlement européen où il siège comme membre de la fraction du PSE. Il est également membre de l'importante commission des Affaires étrangères et membre suppléant de la commission des Affaires constitutionnelles.

Le 21 juillet 1999, Monsieur Jacques F. Poos, l'un des six députés luxembourgeois à Strasbourg, a été élu questeur au Parlement européen avec 309 votes ce qui implique qu'il fait partie du présidium élargi du Parlement européen. Les questeurs s'occupent essentiellement d'affaires administratives, de la politique de l'immeuble, des finances ainsi que du statut des députés et de leurs collaborateurs. Ils sont également représentés dans le Comité directeur du Parlement, à côté de la Présidente, des 14 Vice-présidents et des Présidents du groupe parlementaire. Dans ce bureau, ils exercent une fonction de conseil.

Monsieur Poos s'est montré satisfait de son élection. D'autant plus qu'après le départ de Monsieur Nicolas Estgen, ancien Vice-président du comité directeur, il n'y avait plus de Luxembourgeois dans le comité directeur du Parlement européen.

# au **Visites** **Luxembourg**

65-11111-1000



**06 juillet 1999**

L'ancien chancelier fédéral, Monsieur Helmut Kohl et le chef du gouvernement belge, Monsieur Jean-Luc Dehaene, ont rendu visite à Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier ministre luxembourgeois, le 6 juillet 1999. Monsieur Juncker a tout d'abord rencontré l'ancien chancelier allemand pour une entrevue en tête-à-tête au ministère d'Etat. Leurs discussions ont notamment porté sur l'actualité européenne et internationale. Plus tard dans l'après-midi, les deux hommes politiques se sont rendus au Château de Senningen où ils ont rencontré Monsieur Jean-Luc Dehaene, Premier ministre belge. Après un entretien en privé, les trois hommes ont clôturé la rencontre par un dîner lors duquel ils ont échangé leurs points de vue politiques.

### **Visite de M. Reinhard Klimmt, Ministre-président de la Sarre à la future Maison de la Grande Région**

02 août 1999

Monsieur Alex Bodry, ministre de l'Aménagement du territoire en charge de la coopération transfrontalière à l'époque, a reçu Monsieur Reinhard Klimmt, Ministre Président de la Sarre, pour une visite de la future «Maison de la Grande Région» et du secrétariat commun de la

coopération Sarre-Lor-Lux. L'installation à Luxembourg d'une «Maison de la Grande Région» avait été proposée par le Luxembourg au Sommet de la Grande Région du 19 novembre 1998 à Trèves et a été accueillie favorablement par les délégations présentes.

La maison, sise à Luxembourg Ville, abritera un secrétariat commun des régions de la Grande Région au service des citoyens. Elle soutiendra le travail de la commission régionale, elle soignera les contacts avec le comité économique et social et promouvra la Grande Région.

Il est prévu que l'immeuble, en cours de réfection, ouvrira ses portes début octobre.

### **M. Henri Grethen en visite chez son homologue français**

08 septembre 1999

M. Grethen, ministre de l'Economie et ministre des Transports, s'est rendu à Paris pour rencontrer M. Jean-Claude Gayssot, ministre français de l'Equipement, des Transports et du Logement, en présence de Madame l'Ambassadeur de France à Luxembourg et de Monsieur l'Ambassadeur du Luxembourg à Paris. Pour M. Grethen il s'agissait surtout d'une prise de contact avec son homologue français.

A l'ordre du jour de la rencontre figuraient diverses questions d'actualité communautaire. Les deux hommes politiques sont parvenus à un accord sur l'importance à accorder aux retards dans les transports aériens, et à la nécessité de mener à bien le dossier de l'harmonisation sociale dans les transports routiers.

En attendant d'avoir un premier contact avec les partenaires sociaux, le ministre luxembourgeois a écouté les arguments français plaidant contre la libéralisation dans le domaine ferroviaire.

M. Grethen a souligné qu'il suit avec attention l'évolution des négociations franco-belges en





**17 septembre 1999**

S.A.R. la Princesse Anne de Grande-Bretagne a visité le 17 septembre, en présence de S.A.R. la Grande-Duchesse Héritière Maria Teresa, la "St George's School".

Elle a poursuivi sa visite par l'inauguration, en compagnie de S.A.R. le Grand-Duc Héritier, de l'exposition intitulée "Britain in Luxembourg", marquant la septième édition de la présence anglaise au Kirchberg pour ensuite découvrir, lors d'une promenade en compagnie de Mme Lydie Polfer Vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et du commerce extérieur, de M. Paul Helminger, maire de la ville de Luxembourg, et de S.E.M. l'Ambassadeur William Ehrman, les célèbres sculptures de Henry Moore, installées à travers la ville de Luxembourg jusqu'au 31 mars prochain.

matière de réouverture d'un axe ferroviaire direct entre le Sud de la Belgique et la Lorraine, via Athus et Longwy permettant de contourner le réseau luxembourgeois et risquant ainsi d'amputer celui-ci du transit de fret. Les autorités françaises ont promis de réfléchir sur les possibilités de garantir qu'une partie du trafic en cause continuera de passer par le Luxembourg.

Un des principaux sujets abordés lors de cette rencontre fut le TGV-Est reliant Paris à Strasbourg. Les deux parties étaient d'accord pour poursuivre la coopération sur base

des arrangements arrêtés antérieurement en la matière, tout en réservant une place importante à l'amélioration de la liaison ferroviaire entre Strasbourg, Luxembourg et Bruxelles. M. Gayssot avait promis lors de sa visite en 1998 que le TGV-Est entrerait en gare de Luxembourg vers 2005. Pour l'heure, il est prévu de construire un "barreau", une sorte de déviation vers Luxembourg, probablement au départ de Metz. Un groupe de travail bilatéral sera constitué pour préparer un accord appelé à formaliser les conditions du raccordement de Luxembourg au TGV-Est.

M. Grethen a rappelé que le gouvernement luxembourgeois, tout comme ses partenaires de l'Union européenne, a à cœur "d'optimiser le réseau ferroviaire entre les trois capitales européennes que sont Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg".

Les deux ministres ont réitéré leur volonté d'intensifier la coopération en matière d'organisation des transports publics transfrontaliers entre la Lorraine et le Luxembourg et d'étudier ensemble, en association avec les autorités allemandes, les projets de modernisation des écluses de la Moselle.

### **Le vice-président de la Banque Mondiale pour l'Europe, Monsieur Jean-François Rischard, à Luxembourg**

16 et 17 septembre 1999

Vice-président de la Banque Mondiale pour l'Europe depuis 1998, Monsieur Jean-François Rischard, de nationalité luxembourgeoise, a effectué sa première visite officielle à Luxembourg depuis son entrée en fonction.

Il a entamé sa visite par une conférence-débat à la Bibliothèque nationale qui avait pour thème "La Banque Mondiale à l'aube du nouveau millénaire". Dans l'assistance on a pu noter la présence de M. Norbert von Kunitzki, président de l'Institut universitaire international du Luxembourg, de M. Ferdinand Koos, directeur de Lux-



M. Rischard a été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc Hérédier

Development, et de M. François Jacobs, président du Cercle des ONG de développement.

Le lendemain, M. Rischard a rencontré les milieux politiques et économiques du Grand-Duché, et a discuté des possibilités de collaboration future entre le Luxembourg et la Banque Mondiale en matière de coopération au développement. Ainsi, il a eu des entrevues avec M. Juncker, Premier ministre, M. Goerens, ministre de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense, et M. Yves Mersch, Président de la Banque Centrale de Luxembourg.

### Visite de travail du ministre des Finances du Népal

22 septembre 1999

Le ministre des Finances du Népal, Monsieur Mahesh Acharya a effectué le 22 sep-

tembre 1999 une visite de travail à Luxembourg. L'objectif de cette visite était d'obtenir une vue d'ensemble de la situation

et des récents développements de la place financière luxembourgeoise. A cette occasion, Monsieur Mahesh Acharya a eu un échange de vues avec le Ministre du Trésor et du Budget, Monsieur Luc Frieden.

### Visite de travail de Monsieur Paavo Lipponen, Premier ministre de la Finlande

30 septembre 1999

Dans le cadre de sa tournée des capitales en vue de la préparation du Conseil européen de Tampere les 15 et 16 octobre, Monsieur Paavo Lipponen, Premier ministre de la Finlande



**22 septembre 1999**

M. Juncker, Premier ministre et ministre des Finances et M. Luc Frieden, ministre du Budget ont accueilli le 22 septembre le ministre des Finances finlandais, M. Sauli Niinistö, au ministère d'Etat, pour une entrevue à l'ordre du jour plutôt chargé. En effet, il a été question de dossiers européens tels que la coordination des politiques économiques, l'euro et la coopération renforcée en matière de politique fiscale.



a rencontré Monsieur Jean-Claude Juncker au Château de Senningen.

Après un entretien en tête-à-tête, les deux Premiers ministres ont rejoint leurs délégations pour une réunion de travail.

Les deux chefs de gouvernement ont abordé les différents sujets qui seront à l'ordre du jour du Conseil de Tampere: l'harmonisation du droit d'asile, la politique d'immigration, la problématique des réfugiés, la création d'un espace juridique européen, la coopération judiciaire, la lutte contre la criminalité organisée et le blanchiment d'argent ainsi que l'élargissement de l'Union européenne.



MM. Paavo Lipponen et Jean-Claude Juncker présentent les résultats de leur entrevue à la presse

Monsieur Lipponen a salué les positions luxembourgeoises sur les thèmes abordés et a souligné que les droits de l'Homme ainsi que les libertés fondamentales feront également l'objet

de discussions lors du Conseil de Tampere.

La visite de M. Lipponen s'est clôturée par une conférence de presse commune.



1999/01/01

**Lydie Polfer,  
ministre des Affaires  
étrangères, rencontre  
ses homologues  
allemand, belge,  
néerlandais et français**

Conférence de presse  
du 1er septembre 1999

Le premier à avoir reçu Madame Polfer, fut M. Joschka Fischer, ministre des Affaires étrangères allemand, le 26 août 1999 à Berlin. Puis, Madame Polfer rencontra M. Louis Michel, chef de la diplomatie belge, le 27 août à Bruxelles. Le 31 août Madame Polfer se rendit à La Haye afin d'y rencontrer son homologue néerlandais, M. Jozias Van Aartsen et plus tard dans la journée elle se rendit à Paris pour y voir son homologue M. Hubert Védrine. Enfin, elle a effectué une visite de courtoisie auprès du Président Jacques Chirac.

Entamer des premières discussions d'intérêt politique général, renforcer les relations bilatérales entre le Luxembourg et ses voisins, comme M. Juncker l'avait mentionné dans sa déclaration gouvernementale, tels ont été les objectifs poursuivis par Madame Polfer lors de ces visites.

Elle confirma dans une conférence de presse le 1er septembre 1999 dans les locaux du ministère des Affaires étrangères, que ces premières entrevues se sont déroulées dans une ambiance constructive et sympathique.

La situation au Kosovo s'est

trouvée au cœur des débats de politique générale entre Madame Polfer et ses interlocuteurs. Il s'agit d'un défi permanent pour l'Union européenne de favoriser la construction d'une société démocratique et multi-ethnique.

L'élargissement de l'Union a également été abordé lors de ces entretiens: la Pologne, la Hongrie et la République tchèque sont les candidats les mieux placés pour intégrer la communauté européenne.

La question de la gestion pratique et efficace d'une communauté élargie à 20 pays membres a également été traitée à l'occasion de ces visites. Il a été mentionné dans ce contexte que si les grands pays renoncent au deuxième commissaire, des compensations pourront être envisagées par la repondération des voix au sein du Conseil des ministres. Le Luxembourg s'est déclaré en principe d'accord pour appliquer davantage le principe du vote à la majorité qualifiée au sein du Conseil des ministres. Cependant, Madame Polfer insista sur le fait que des questions telles que la révision des traités, l'adhésion de nouveaux membres, les questions de fiscalité et d'impôts devront être votées à l'unanimité.

Madame Polfer a également abordé certains sujets concernant les relations bilatérales. Ainsi, la Belgique a critiqué le fait que des voitures de personnes habitant en Belgique soient immatriculées au Luxembourg. Madame Polfer insista sur la

nécessité d'éviter des abus dans ce domaine. De plus, il a été question de la modernisation de la ligne ferroviaire entre Luxembourg et Bruxelles.

Pour ce qui est de l'Allemagne, une discussion sur les redevances d'entreprises à la "Urlaubs- und Lohnausgleichskasse", payées actuellement par certaines entreprises des deux côtés de la frontière, constituent une double charge pour celles-ci; une solution équitable à ce problème s'impose d'après la ministre luxembourgeoise.

Du côté français, les discussions sur les relations bilatérales ont concerné avant tout l'implantation évoquée d'un supermarché à Pétange, implantation qui est mal vue autant du côté luxembourgeois que du côté belge. Madame Polfer a précisé à M. Védrine l'impact néfaste que pourrait avoir un tel projet sur le commerce de la région.



A l'issue des rencontres avec ses homologues, Madame Lydie Polfer présente le déroulement et les résultats de ces premières entrevues

Faint, illegible text at the top left of the page.

Faint, illegible text in the middle left section.

Faint, illegible text in the lower middle left section.



Faint text below the large dark area, likely a caption.

Faint, illegible text in the top right section.

Faint, illegible text in the middle right section.

Faint, illegible text in the lower middle right section.

Faint, illegible text in the lower right section.

Faint, illegible text in the bottom right section.

Faint, illegible text at the bottom right of the page.

Faint, illegible text in the top right corner.

Faint, illegible text in the middle right corner.

Faint, illegible text in the lower middle right corner.

Faint, illegible text in the lower right corner.

Faint, illegible text in the bottom right corner.

Faint, illegible text in the bottom right corner.

Faint, illegible text at the bottom right of the page.



# Conférences internationales

Collegiate  
International

## Assemblées annuelles du FMI et de la Banque Mondiale

25 au 29 septembre 1999

Le Premier ministre et ministre des Finances, M. Jean-Claude Juncker, et le ministre du Trésor et du Budget, M. Luc Frieden, se sont rendus à Washington du 25 au 29 septembre aux Assemblées annuelles du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale. En leur qualité de Gouverneurs luxembourgeois auprès de ces institutions, Messieurs Juncker et Frieden ont participé aux travaux du Comité Intérimaire et du Comité de Développement, les organes définissant l'orientation des politiques des institutions de Bretton-Woods.

MM. Juncker et Frieden ont eu l'occasion d'échanger leurs



La délégation luxembourgeoise au FMI

vues avec leurs collègues sur les perspectives économiques, monétaires et sociales dans le monde.

Samedi 25 septembre, ils ont pu profiter de leur passage à Washington pour rencontrer M. Horst Köhler, Président de la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement (BERD), ainsi

que d'autres responsables du monde économique et financier. En résumé, il s'agissait d'un échange de vues sur les derniers événements dans les pays d'Europe de l'Est et sur ce que la BERD peut faire pour encourager ces pays à devenir des économies de marché. M. Köhler a déclaré que la situation, suite à la crise russe en août 1998, ne s'est pas encore assez stabilisée pour rendre ces pays attrayants pour des investisseurs étrangers.

En ce qui concerne les pays baltes, la BERD s'efforcera d'encourager la coopération entre les trois pays, ainsi qu'avec les pays voisins, afin de rendre la région plus intéressante pour les investissements étrangers. Dans le cadre de l'adhésion prochaine de plusieurs pays d'Europe de l'Est, M. Juncker s'est entretenu avec le président de la BERD sur une collaboration future avec la Banque européenne d'investissement (BEI). M. Köhler s'est déclaré en faveur d'une collaboration plus étroite entre les



M. Jean-Claude Juncker a prononcé deux discours sur la politique européenne à l'Université de Pittsburgh



Le président de l'université de Pittsburgh entouré de MM. Jean-Claude Juncker, Premier ministre et M. Gaston Schaber, Président du CEPS/INSTEAD

deux banques, tout en restant fidèle aux missions de chacune d'entre elles.

Le 29 septembre 1999, M. Frieden a rencontré son homologue américain, Madame Janet Reno, en présence de S.E. Madame Arlette Conzemius, Ambassadeur du Luxembourg à Washington. Les deux ministres se sont entendus sur tous les points. Du côté luxembourgeois, le chemin vers un accord de non double imposition avait été aplani lors du dernier Conseil des ministres. Madame Reno souligna également l'excellente coopération entre les forces de police des deux nations dans la lutte contre le crime organisé.

Autre sujet à l'ordre du jour: la sécurité et la défense de l'Europe. M. Frieden informa sa collègue sur la situation actuelle de l'UE et insista sur les domaines dans lesquels une collaboration plus étroite entre

l'Europe et les Etats-Unis serait nécessaire.

Dans ce cadre, M. Jean Guill, directeur du Trésor avait rencontré M. Jonathan M. Winer, sous-secrétaire d'Etat responsable de la lutte contre le trafic de drogue et le blanchiment d'argent.

Il s'est avéré que les Américains sont bien informés sur les initiatives luxembourgeoises dans ces domaines. Les responsables américains ont félicité le Luxembourg pour avoir créé un Fonds pour la lutte contre le trafic de drogue, ce qui fait du Luxembourg le seul pays à avoir répondu à l'invitation de l'ONU. Ce fonds permet d'utiliser de l'argent confisqué pour lutter contre la drogue.

Enfin, M. Juncker, qui avait été rejoint par Madame Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, s'est rendu à l'université de

Pittsburgh où il a prononcé un discours sur la politique européenne devant un parterre de professeurs et d'étudiants. Lors de son séjour à Pittsburgh, M. Juncker a tenu deux exposés, l'un portant sur la position du Luxembourg dans l'Union européenne et l'autre sur l'avenir de l'Union européenne.

Il convient de préciser que l'Université de Pittsburgh a été choisie par la Commission européenne parmi dix centres universitaires américains pour mieux faire connaître aux citoyens américains l'Union européenne et ses Etats membres.

Grâce à la bonne collaboration entre le Professeur Gaston Schaber du CEPS/INSTEAD et les autorités américaines, il existe la possibilité de faire des projets communs avec des institutions luxembourgeoises. Madame Erna Hennicot-Schoepges, a par ailleurs rencontré les responsables de l'Université. Cette entrevue a permis d'envisager des coopérations futures entre le Luxembourg et Pittsburgh.

(voir discours pages 056 et 059)

### **Conférence sur la Recherche sociale CECA à l'occasion de l'expiration du Traité instituant la CECA**

05 au 08 juillet 1999

Du 5 au 8 juillet 1999, s'est tenue la conférence de clôture organisée à l'occasion de l'expir-



ration du Traité instituant la CECA. La Communauté européenne du Charbon et de l'Acier est l'ancêtre de l'Union européenne et constitue la première manifestation d'une coopération économique initiale entre le Benelux, l'Allemagne, la France et l'Italie. Elle a été créée en 1952 dans le but de mettre en place un marché commun du charbon et de l'acier.

La conférence se tenait au Kirchberg et a permis d'analyser sous forme de rétrospective les résultats des programmes de recherche des 47 dernières années en matière sociale, dont plus de 2000 ont été réalisés à ce jour. S.A.R. le Grand-Duc Jean a assisté à la séance académique d'ouverture de la conférence le 5 juillet 1999. La conférence intitulée «Recherche sociale CECA» a notamment porté sur les résultats de la recherche dans le domaine de la prévention des accidents et des maladies professionnelles dans les industries du charbon et de l'acier. Monsieur Pdraig Flynn, commissaire européen chargé de l'emploi, des relations industrielles et des affaires sociales, a tiré un bilan plutôt positif. Ainsi, le danger d'explosion dans les mines a pu être réduit considérablement grâce à des nouvelles techniques favorisant l'élimination des poussières. Dans l'industrie de l'acier, les risques d'accidents et les conséquences nocives des produits d'acier sont beaucoup moindres à l'heure actuelle. Ce sont surtout les pays de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est qui pourraient bénéficier des progrès technologiques à l'avenir.

M. Ben Fayot, membre luxembourgeois du Parlement européen, a souligné que la lecture du Traité de la CECA n'était pas sans intérêt pour la politique européenne d'aujourd'hui. Selon Monsieur Fayot, l'article 46 relève la participation à l'étude des possibilités de réemploi de la main d'œuvre rendue disponible par l'évolution du marché. Il a poursuivi son discours en disant que l'UE a dû attendre le Conseil d'Amsterdam pour voir enfin un chapitre sur l'emploi intégré dans le traité.

Lors d'une conférence de presse à l'issue des séminaires, il a été conclu que les recherches sociales de la CECA ont été un succès sur le plan de la prévention des accidents et des maladies professionnelles. Elles ont contribué au développement d'une culture européenne de la prévention. Voilà pourquoi les cinq derniers programmes de recherche CECA, dotés de quelques 77,4 millions d'euros, seront intégrés dans le cinquième programme-cadre qui définit les priorités pour la recherche et le développement technologique dans l'UE. La CECA sera dorénavant introduite sous sa forme modifiée dans le Traité d'Amsterdam, le 23 juillet 2002.

M. Allan Larsson, directeur général de la DG V (Emploi, Relations industrielles, Affaires sociales) a précisé que les priorités pour les années à venir dans le domaine seront une meilleure application des directives européennes, la concentration sur les nouveaux risques induits par les conditions de tra-

vail et les technologies changeantes, l'aide aux pays candidats à l'adhésion à l'UE pour l'introduction des normes de santé et de sécurité au travail ainsi que l'amélioration du lien entre santé et sécurité au travail.

## Observatoire Européen des Phénomènes Racistes et Xénophobes

14 et 15 septembre 1999

Madame Marie-Josée Jacobs, Ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse a accueilli Madame Beate Winkler, Directrice de l'Observatoire Européen des Phénomènes Racistes et Xénophobes, au ministère de la Famille. Cette entrevue a permis à Madame Winkler de mieux faire connaître au Grand-Duché à la fois l'Observatoire et les buts poursuivis par celui-ci.

Madame Winkler a également rencontré Monsieur Nic Klecker, membre luxembourgeois du conseil d'administration de l'Observatoire. Les principaux sujets abordés lors de cette rencontre ont porté sur la création d'une commission consultative des droits de l'Homme au Luxembourg basée sur le modèle français.

La Directrice de l'Observatoire a ensuite eu l'occasion, lors d'une conférence au Centre Universitaire, de présenter les activités et perspectives de l'Observatoire à un public nombreux, dont Madame Marie-Josée Jacobs, Monsieur



Mme Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse et M. Pierre Jaeger, Commissaire aux Etrangers ont reçu Mme Beate Winkler, Directrice de l'Observatoire Européen des Phénomènes Racistes et Xénophobes et M. Nic Klecker, membre luxembourgeois du conseil d'administration de l'Observatoire

Charles Goerens, ministre de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense et de nombreux représentants de la vie publique.

### **Le ministre Michel Wolter au 2<sup>e</sup> Forum INTERREG**

27 septembre 1999

Le 2e Forum INTERREG dans l'espace de coopération Sarre/Lorraine/Palatinat Occidental/Wallonie/Luxembourg, s'est déroulé le 27 septembre 1999 à Forbach sur invitation de Madame Malgorn, préfet de la Région Lorraine. Le thème en était "L'avenir de l'initiative communautaire INTERREG III à la lumière de l'expérience acquise avec INTERREG II". Le Luxembourg était représenté par son ministre de l'Intérieur, M. Michel Wolter.

L'auditoire était composé de

près de 400 experts de la Grande Région, de porteurs de projets, de représentants étatiques, régionaux et communaux, de représentants des chambres de commerce, des chambres de travail, des universités de Trèves, Kaiserslautern, Sarrebruck, Metz, Nancy, e.a.

M. Wolter a souligné la volonté du Luxembourg de rechercher une approche intégrée entre les différents volets INTERREG de manière à en garantir la complémentarité. Dès lors, il ne se montra pas en faveur d'une approche qui consistait à coupler, d'une part la coopération transfrontalière avec la politique de développement économique et, d'autre part, la coopération transnationale avec l'aménagement du territoire.

En ce qui concerne la gestion financière, il se déclara en faveur de la réunion des fonds européens en un pot commun, ce qui permettrait de réduire le travail administratif et d'aug-

menter la flexibilité dans le domaine de la répartition des moyens financiers. Retenons dans ce contexte que sur la région concernée, quelques 219 projets ont été soutenus pendant la période de 1991 - 1999, représentant un coût total de 224 millions d'euros, dont une participation financière INTERREG de 84 millions d'euros.

Le ministre de l'Intérieur a plaidé pour la coopération transfrontalière entre communes, que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural. A ses yeux, les agglomérations transfrontalières constituent le support idéal pour concrétiser la coopération en milieu urbain. Il cita, à titre d'exemple, les expériences très positives faites dans le cadre du programme Wallonie/Lorraine/Luxembourg où l'agglomération transfrontalière du Pôle Européen de Développement fait figure de pionnière dans ce domaine. En ce qui concerne la coopération intercommunale en milieu rural, le Ministre Wolter cita la coopération en matière de parcs naturels transfrontaliers qui a été initiée dans le cadre du programme INTERREG Allemagne-Luxembourg.

En guise de conclusion, M. Wolter a estimé qu'il importe à présent de définir pour la Grande Région, et dans le cadre d'INTERREG, une stratégie commune qui pourra par la suite se concrétiser de manière nuancée dans le cadre des programmes opérationnels spécifiques aux différents espaces de coopération.

## Let's Summarize and Get the Facts!

2007/2008

1. The first question is whether the...  
2. The second question is whether the...  
3. The third question is whether the...

4. The fourth question is whether the...  
5. The fifth question is whether the...  
6. The sixth question is whether the...  
7. The seventh question is whether the...  
8. The eighth question is whether the...

9. The ninth question is whether the...  
10. The tenth question is whether the...  
11. The eleventh question is whether the...  
12. The twelfth question is whether the...  
13. The thirteenth question is whether the...  
14. The fourteenth question is whether the...  
15. The fifteenth question is whether the...

16. The sixteenth question is whether the...  
17. The seventeenth question is whether the...  
18. The eighteenth question is whether the...



# Divers

The first question is whether the...  
The second question is whether the...  
The third question is whether the...  
The fourth question is whether the...  
The fifth question is whether the...  
The sixth question is whether the...  
The seventh question is whether the...  
The eighth question is whether the...  
The ninth question is whether the...  
The tenth question is whether the...  
The eleventh question is whether the...  
The twelfth question is whether the...  
The thirteenth question is whether the...  
The fourteenth question is whether the...  
The fifteenth question is whether the...  
The sixteenth question is whether the...  
The seventeenth question is whether the...  
The eighteenth question is whether the...  
The nineteenth question is whether the...  
The twentieth question is whether the...

The first question is whether the...  
The second question is whether the...  
The third question is whether the...  
The fourth question is whether the...  
The fifth question is whether the...  
The sixth question is whether the...  
The seventh question is whether the...  
The eighth question is whether the...  
The ninth question is whether the...  
The tenth question is whether the...  
The eleventh question is whether the...  
The twelfth question is whether the...  
The thirteenth question is whether the...  
The fourteenth question is whether the...  
The fifteenth question is whether the...  
The sixteenth question is whether the...  
The seventeenth question is whether the...  
The eighteenth question is whether the...  
The nineteenth question is whether the...  
The twentieth question is whether the...





*[The text in this section is extremely faint and illegible. It appears to be a list or a series of entries, possibly a table of contents or a list of items, but the specific words and numbers cannot be discerned.]*

## "Ces hommes qui ont fait l'euro"

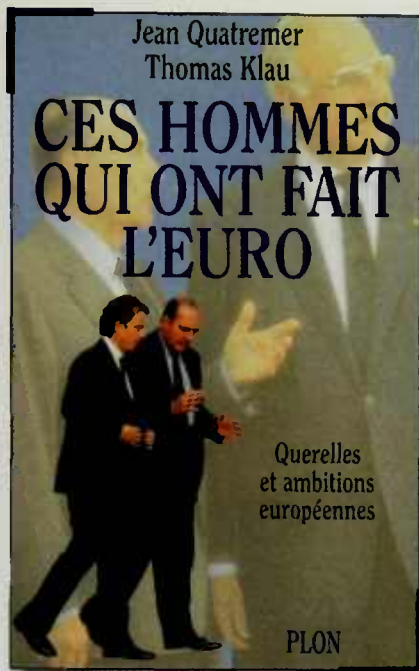
Mars 1999

MM. Jean Quatremer, journaliste auprès de *La Libération*, et Thomas Klau, journaliste de la *Börsenzeitung*, ont édité un ouvrage intitulé "Ces hommes qui ont fait l'euro - Querelles et ambitions européennes" qui a paru en mars 1999.

Ce livre relate les différentes étapes qui ont mené à l'euro telles qu'observées lors des conférences de presse. Les auteurs ont également interrogé près de 80 acteurs "essentiels de l'aventure de la monnaie unique": gouverneurs de banques centrales, ministres des Finances et des Affaires étrangères, chefs de gouvernement parmi lesquels M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre du Grand-Duché de Luxembourg.

Dans ce contexte, le rôle de M. Juncker est développé à côté notamment de celui du chancelier allemand de l'époque, M. Helmut Kohl et celui de M. Jacques Chirac, Président de la République française. Monsieur Juncker y est décrit comme le "grand accoucheur de compromis et confident du chancelier Kohl" ou encore "l'ambitieux europhile et énergique Premier ministre et ministre des Finances du Luxembourg".

Son talent de médiateur est reconnu dans cet ouvrage aussi bien pendant la



Présidence luxembourgeoise de l'Union au 2e semestre 1997 que lors des moments importants tels que le Traité de Maastricht et celui d'Amsterdam. Les exemples ne manquent pas: "Le lundi 3 novembre 1997, en début de soirée, Jean-Claude Juncker, qui exerce la présidence tournante de l'Union européenne, reçoit un coup de téléphone de Jacques Chirac. Le président l'avertit qu'il va proposer officiellement, le lendemain, la candidature de Jean-Claude Trichet à la présidence de la BCE. Alarmé, le jeune Premier ministre luxembourgeois lui demande s'il a averti le chancelier Kohl et le premier ministre néerlandais Wim Kok. Réponse: Non, pourquoi? De toute façon ils seront contre ma proposition. Juncker, sidéré, lui conseille néanmoins d'informer les deux hommes afin d'éviter un incident diplomatique." A ce sujet M. Juncker a déclaré lors de son entretien avec les

auteurs de cet ouvrage "Immédiatement, j'ai pris la résolution de prendre à bras-le-corps ce nouveau problème pour essayer de le résoudre au plus tard au Conseil européen de Luxembourg en décembre."

M. Juncker avait déjà joué avec succès le rôle de médiateur entre MM. Chirac et Kohl lors de leur affrontement sur le pacte de stabilité au Conseil européen de Dublin en décembre 1996.

Autre moment clé décrit par les deux journalistes: "pour réaliser la monnaie unique, la signature de Londres en bas du traité d'union économique et monétaire est nécessaire, l'unanimité étant requise. Jacques Delors et le Luxembourgeois Jean-Claude Juncker vont trouver la solution du problème britannique lors d'un conseil informel des ministres des Finances, le 11 mai 1991 à Luxembourg."

## Promenade en ville et visite de l'Oesling pour la famille grand-ducale héritière

17 et 22 juillet 1999

Le 17 juillet 1999, les habitués du marché de la place Guillaume ont eu une agréable surprise: le couple grand-ducal héritier, accompagné de ses enfants les princes Guillaume, Félix, Louis et Sébastien ainsi que la princesse Alexandra, a d'abord flâné dans les allées du marché. Ensuite la famille grand-ducale héritière a ren-



Le couple grand-ducal héritier entouré des ses enfants lors de sa visite de la vieille ville de Luxembourg

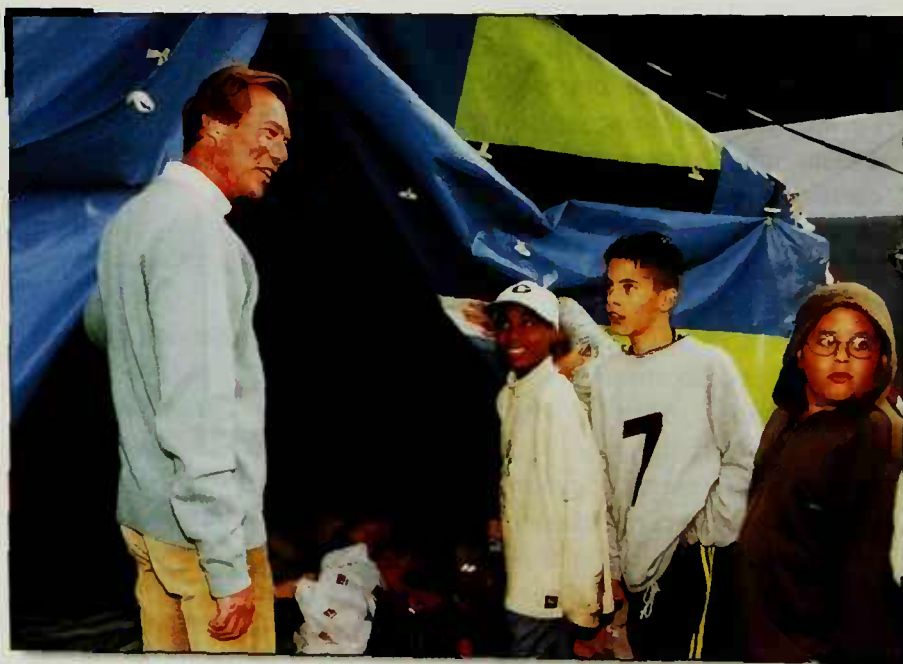
contré, Madame Lydie Polfer, alors bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

Le restant de la matinée fut consacré à un voyage dans l'histoire de la Ville de Luxembourg. La première étape de ce parcours historique fut la

rue de la Reine où le couple grand-ducal héritier a pu admirer les vestiges de l'ancienne fortification, vestiges mis à jour par les récentes fouilles archéologiques. Au Marché-aux-Poissons, dans le Musée National d'Histoire et d'Art, Messieurs Robert Goebbels et

Fernand Pesch ont fourni des détails sur l'îlot de la Vieille Ville et sa revalorisation. La famille grand-ducale héritière s'est ensuite lancée dans la découverte du circuit Vauban, visite commentée par Monsieur Guy Dockendorf et Monsieur Alex Langini du Service des Sites et Monuments Nationaux. La promenade s'est achevée sur le plateau des «Trois Glands» avec la visite du fort Thüngen, destiné à abriter le futur Musée de la Forteresse. Sur place la famille grand-ducale héritière a reçu des explications détaillées sur la restauration des fortifications.

Quelques jours plus tard, le 22 juillet 1999, LL.AA.RR. le Prince Henri et la Princesse Maria Teresa accompagnés de leurs enfants, les Princes Guillaume, Félix, Louis et Sébastien ainsi que la Princesse Alexandra ont fait une excursion dans l'Oesling. La visite a commencé avec un déjeuner au Camp du «Service national de la Jeunesse» à Erpeldange. La famille grand-ducale héritière a ensuite visité le musée rural «A Schiewesch» de Binsfeld. Dans ce musée, installé dans une ancienne ferme, la famille grand-ducale héritière a pu découvrir la réalité de la vie rurale à l'époque. A la grande joie des enfants princiers, une partie de l'après-midi fut également consacrée à la visite d'une ferme près de Weiswampach.



Les jeunes participants au camp du Service National de la Jeunesse accueillent le Grand-Duc Héritier dans leur tente

La journée s'est clôturée par la visite à Winseler, près de Wiltz, du «Kraidergaart» et de la «Teifabrik». La culture de plantes médicinales et condimentaires au Parc Naturel de la Haute-Sûre



a pu être lancée grâce à l'initiative communautaire Leader promouvant les projets innovants dans certaines régions rurales.

## Exposition "Bénélux, Trois couronnes"

03 septembre 1999

Sur invitation de Son Altesse Royale le Prince Philippe de Belgique, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière, de même que S.A.R. le Prince d'Orange des Pays-Bas, ont visité l'exposition "Bénélux, Trois couronnes", qui a eu lieu au "Musée de la Dynastie", Place du Palais, à Bruxelles.

Cette exposition avait pour objet de mettre en lumière un certain nombre de "points de contact" existant - ou ayant existé - entre le Luxembourg, les Pays-Bas et



S.A.R. le Prince Philippe de Belgique, LL.AA.RR. le Prince Henri et la Princesse Maria Teresa de Luxembourg ainsi que S.A.R. le Prince Willem-Alexander des Pays-Bas suivent attentivement les explications du guide

la Belgique depuis la fin du Moyen- Age jusqu'à nos jours. Les liens entre Maisons Souveraines servent de fil conducteur à travers l'Histoire.

De nombreux objets et documents d'archives, appartenant pour la plupart aux trois maisons

souveraines, témoignent que, toutes époques confondues, ces relations furent souvent le fait de l'action personnelle des souverains et des membres de leurs familles.

## Signature d'un protocole d'accord avec le Cap-Vert

06 septembre 1999



M. Charles Goerens et Madame Edna Monteiro Marta, chargée d'affaires a.i. de l'ambassade du Cap Vert signent un accord pour la construction de logements au Cap Vert

Le ministre luxembourgeois de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense, Monsieur Charles Goerens, et la chargée d'affaires a. i. de l'ambassade capverdienne à Bruxelles, Madame Edna Monteiro Marta, ont signé un protocole d'accord pour la construction de logements au Cap-Vert portant sur 21 millions de LUF. Ce sont notamment les habitations à Paül sur l'île de Santo Antao qui sont densément peuplées et ne répondent pas



M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre, reçoit Mme Viviane Reding en sa qualité de Commissaire européenne

aux conditions sanitaires minimales. Cette situation ne permet pas de développer une stratégie d'attraction de cadres qualifiés indispensables au développement de cette commune. Paül qui comptait 8100 habitants en 1990, est la seule commune qui ne possède pas de représentation des services décentralisés de l'Etat parce qu'elle n'est pas en mesure de proposer des logements décents. Il va sans dire que le seuil de pauvreté y est un des plus élevés du pays.

Le protocole signé offre à Paül des logements décents en vue d'assurer un développement socio-économique équilibré dans toute l'île. Il est prévu de construire 12 logements économiques sur un an, permettant à environ 70 personnes de vivre dans de bonnes conditions. Le produit de la vente de ces logements économiques, obtenu sur les ressources financières propres des acquéreurs, permettra de constituer un fonds pour la construction ou la réha-

bilitation de 70 à 80 logements sociaux en trois ans.

La seconde phase du projet consiste ainsi à accroître le parc des logements sociaux destinés aux catégories les plus défavorisées.

### **Madame Viviane Reding à la Commission européenne**

15 septembre 1999

Le 15 septembre 1999, la nomination de Mme Viviane Reding en tant que commissaire de la Commission européenne a été confirmée par le Parlement européen. Elle est chargée de l'Education et de la Culture.

Mme Reding a présenté son cabinet au bâtiment Jean Monnet au Kirchberg. Il est réparti de la manière suivante: M. Gregory Paulger (britannique), chef de cabinet, assurera

la direction et la coordination de l'équipe; il est secondé par Mme Viviane Hoffmann (luxembourgeoise) qui s'occupera notamment de l'environnement et du commerce, M. Raf Chanterie (belge) sera en charge de l'éducation et de la formation professionnelle, Mme Caroline Mierop (française) gèrera la culture et les médias, M. Johannes Laitenberg (allemand) assurera les aspects juridiques des dossiers, enfin M Georges Ternes (luxembourgeois) s'occupera de la jeunesse et des sports.

En outre, Madame Viviane Reding a été reçue lundi 20 septembre 1999 par Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier ministre. Lors de cette entrevue, Madame Reding et Monsieur Juncker ont abordé la question de la conférence intergouvernementale au niveau européen et plus précisément la position que le Luxembourg, en tant que petit pays membre de l'Union européenne, doit défendre. Monsieur Juncker a réitéré son désir de voir les intérêts luxembourgeois dans le domaine de la politique européenne défendus et respectés.

A également été évoquée la réforme des administrations appartenant à la Commission européenne et la nécessité de préserver le Kirchberg comme centre européen. Madame Reding a insisté sur le fait qu'il ne suffit pas seulement de maintenir le nombre de fonctionnaires européens présents au Luxembourg, mais qu'il faut également garantir l'importance des services implantés au Grand-Duché.





**19 septembre 1999**

LL.AA.RR. le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière, accompagnés de la Princesse Alexandra et du Prince Sébastien, se sont rendus à l'Oekofoire au Kirchberg pour une visite informelle. La visite fut menée par M. Treinen, Directeur des Foires Internationales, et M. Faber, Président du Mouvement écologique.

La visite, qui durait environ trois heures, connut un moment d'émotion lorsque le couple Héritier s'est arrêté devant le stand de la "Stëmm vun der Strooss". Ce journal a été créé par un groupe de sans-abri afin de se faire entendre par la société. Ensuite, ils ont lancé l'émission "d'Stëmm vun der Strooss - Informatiounen vun der Strooss fir d'Leit op der Strooss" qui est diffusée sur les ondes de la radio Ara. L'équipe de "Stëmm vun der Strooss" participait pour la première fois à la traditionnelle Oekofoire et a été agréablement surprise de l'intérêt que leur a manifesté le couple Héritier. Ce fut pour les "Stëmm vun der Strooss" l'occasion de décrire leur travail au sein de la rédaction.

## Journée internationale des Personnes Âgées

Conférence de presse  
du 28 septembre 1999

Madame Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse a présenté le 28 septembre 1999, lors d'une conférence de presse les initiatives organisées dans le cadre de la

Journée internationale des Personnes Âgées. A cette occasion, Madame Jacobs a également fait un 1er bilan des activités organisées tout au long de l'Année internationale des Personnes Âgées (AIPA).

Madame Jacobs était accompagnée de M. Jeannot Clement, secrétaire communal de la ville d'Esch/Alzette, de M. Jos Noesen, secrétaire de l'association luxembourgeoise de

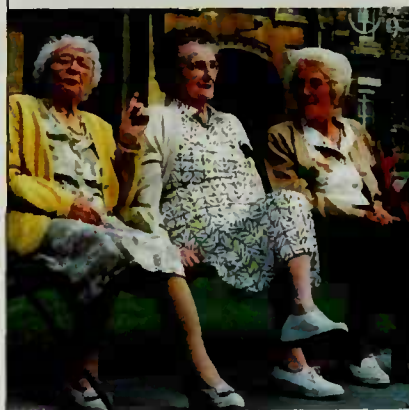
géronnologie/gériatrie (ALGG), de M. Jean Bohler, président du Conseil supérieur des personnes âgées et de M. Mill Majerus, coordinateur AIPA.

L'Année internationale des Personnes Âgées est placée au Luxembourg sous le slogan "Eng Welt fir all Alter". "Il s'agit de sensibiliser toutes les générations au vieillissement de la population", d'après Madame Jacobs.

Les thèmes abordés au cours de l'année concernent le bien-être des personnes âgées, la position de la médecine palliative, la prise en charge des personnes âgées et la particularité de leurs besoins ou encore l'importance du bénévolat dans les relations avec les personnes âgées.

Les organisations parrainées par le ministère de la Famille ont mis sur pied un calendrier riche en activités pour l'année 1999. Outre la Journée internationale des Personnes Âgées,

## Eler Leit zu Lëtzebuerg



Fotoen: Jochen Herling an Daniel Lammar

de nombreuses manifestations ont été organisées à travers le pays telles qu'une promenade "Architecture" à travers la ville d'Esch-sur-Alzette le 2 octobre ou bien la 14e journée de la gérontologie organisée par l'association luxembourgeoise de

gérontologie-gériatrie (ALGG) qui se tiendra le 6 octobre à la maison des aveugles à Berschbach/Mersch.

Dans le cadre de ces initiatives, M. Fons Theis, bourgmestre de Hesperange, a inauguré plus

tôt dans la journée, en présence de Madame Jacobs ainsi que de nombreuses personnalités locales et nationales, un centre intégré pour personnes âgées (CIPA). Ce genre d'initiative devrait se multiplier partout dans le pays.

## Projet de budget pour 2000

14 septembre 1999

M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre, et M. Luc Frieden, ministre du Budget, ont présenté à la Chambre des députés le projet de budget pour l'année 2000. M. Frieden a remis le projet à M. Spautz, président du Parlement. Ce dernier l'a fait suivre à M. Lucien Weiler, président de la commission des finances, qui l'a remis à M. Lucien Clement, nommé rapporteur par cette dernière.

	Mia. de LUF		
	1999 Budget définitif	2000 Projet de budget	Variation en %
<b>Budget ordinaire</b>			
Recettes ordinaires	179,89	189,79	+5,51%
Dépenses ordinaires	163,81	172,59	+5,36%
<b>Excédents</b>	<b>16,08</b>	<b>17,21</b>	
<b>Budget extraordinaire</b>			
Recettes extraordinaires	0,15	0,15	0,00%
Dépenses extraordinaires	16,06	17,07	+6,34%
<b>Excédents</b>	<b>-15,91</b>	<b>-16,92</b>	
<b>Budget extraordinaire</b>			
Recettes extraordinaires	180,04	189,94	+5,50%
Dépenses extraordinaires	179,86	189,66	+5,45%
<b>Excédents</b>	<b>0,17</b>	<b>0,28</b>	

# En bref...



## LE GOUVERNEMENT

### **Le Service Information et Presse vous accueille dans ses nouveaux locaux!**



L'équipe du S.I.P. a déménagé! Son équipe a été réorganisée et se compose actuellement de cinq cellules, chacune assurant un travail spécifique: la cellule Information et relations presse, la cellule Agences et revues de presse, la cellule Edition, la cellule Communication et la cellule Coordination.

Bon nombre de projets sont en cours dont un site Internet (<http://www.gouvernement.lu>) qui sert de porte d'entrée à tous les sites publics. Ce site présente de nombreuses informations sur le gouvernement luxembourgeois dont une présentation du nouveau gouvernement (photos, CV, etc).

Service Information et Presse  
3, rue du Saint Esprit  
3e étage  
L-1475 Luxembourg

Tél: 478-2181  
Fax: 47 02 85  
E-mail: [sip@sip.etat.lu](mailto:sip@sip.etat.lu)

### **M. Goerens au Herrebiertg**

09.09.1999

M. Goerens, le nouveau ministre de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense, s'est rendu le 9 septembre à Diekirch au "Herrebiertg" où il s'est informé sur l'état général de l'armée luxembourgeoise. Après le déjeuner à la messe des officiers en compagnie du Colonel Guy Lenz et du Commandant de la caserne de Diekirch, le Lieutenant-Colonel Fernand Guth, M. Goerens a pu visiter la caserne. Ensuite, il a pu se rendre compte de l'équipement dont dispose l'armée luxembourgeoise grâce à une exposition sur le "Square de l'Indépendance".

### **La Gendarmerie et la Police ont reçu M. Wolter**

23.09.1999

Le 23 septembre, le ministre de l'Intérieur, M. Michel Wolter, a rendu visite aux corps de la Gendarmerie et de la Police.

Après s'être rendu dans le bâtiment administratif, le ministre a annoncé une nouvelle visite, cette fois plus technique concernant plus particulièrement le STTI (Service de Traitement et de Transmission des Informations) et le rôle prépondérant qu'il joue notamment dans le cadre de la coopération internationale mais surtout transfrontalière.

## LA FAMILLE GRAND-DUCALE

### LL.AA.RR. le Grand-Duc et le Grand-Duc Héritier au tunnel Markusbierg

15.07.1999

Le 15 juillet 1999, LL.AA.RR. le Grand-Duc et le Grand-Duc Héritier ont visité le chantier du tunnel Markusbierg reliant Burmerange à Remerschen. Le tunnel permettra d'égaliser le dénivelé entre les deux villages. Les travaux, longs et difficiles pour des raisons de sécurité, se termineront en 2002.



### Exposition "Le Grand-Duc Jean et les Irish Guards"

02.08.1999 - 28.08.1999

En août 1999, le palais grand-ducal a invité à une exposition intitulée "Le Grand-Duc Jean et les Irish Guards". L'exposition a retracé les exploits de ce Régiment de Garde anglais, sans oublier ceux de S.A.R. le Grand-Duc Jean au sein de cette division. Le Grand-Duc a rejoint les Irish Guards en octobre 1942 après avoir demandé l'avis de Sa Majesté le Roi George VI. Aujourd'hui, il est Colonel du

Régiment des Irish Guards et Général honoraire de l'Armée britannique.

### Journée nationale des "lacets bleus" et de la "pyramide des chaussures"

25.09.1999

L'association Handicap International a organisé une journée "lacets bleus" et "pyramide de chaussures" à Luxembourg, à la Place Clairefontaine. Le but de la journée était de sensibiliser au problème des mines antipersonnel. Cette manifestation était placée sous le haut patronage de S.A.R. la Grande-Duchesse Héritière qui était également présente, accompagnée de ses enfants le Prince Louis et la Princesse Alexandra.



## EDUCATION, CULTURE, FAMILLE

### **Nomination du futur directeur artistique du Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean**

26.07.1999

Le Conseil d'administration de la Fondation du Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean a nommé Madame Marie-Claude Beaud pour succéder à Monsieur Bernard Ceysson. Le 1er janvier 2000, Madame Marie-Claude Beaud, historienne de l'art-française, prendra la relève pour assurer la préfiguration de l'ouverture du Musée et ses premières années de fonctionnement. Les premières expositions du Musée devraient être proposées en 2002.

### **Madame Anne Brasseur à la "Schüler-Radio"**

16.09.1999

Le 16 septembre 1999, la ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports, Madame Anne Brasseur, a été l'invitée de la "Schüler-Radio" pour sa première émission de l'année scolaire 1999-2000 qui avait pour thème la rentrée des écoles, des élèves, et entrée en fonction du nouveau ministre de l'Education nationale. L'émission fut enregistrée sur la Place d'Armes et diffusée sur les ondes de la Radio Socio-Culturelle 100,7.

### **Ville Sommet de la Francophonie au Canada**

03 et 04.09.1999

La ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Madame Erna-Hennicot-Schoepges, s'est rendue à Moncton au Canada du 3 au 4 septembre 1999 en vue de participer au VIIIe Sommet de la Francophonie consacré au thème de la Jeunesse. Au cours de son intervention, la ministre a évoqué les défis majeurs de l'Organisation et plus particulièrement les problèmes de la jeunesse et le rôle des femmes dans la construction future de la Francophonie.

### **Inauguration d'un foyer pour immigrés à Weilerbach**

22.09.1999

Le 22 septembre, la ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse, Madame Marie-Josée Jacobs, accompagnée de Monsieur Pierre Jaeger, commissaire du gouvernement aux étrangers et Madame Christiane Welter, responsable du service social du commissariat aux étrangers, a procédé à l'inauguration du Foyer pour réfugiés à Weilerbach.

Ces familles, soit quelque 220 réfugiés, ont été déplacées des Foires internationales au Kirchberg où elles avaient été provisoirement installées à leur arrivée au Luxembourg en provenance de l'ex-Yougoslavie. Outre un toit, les enfants en âge d'être scolarisés, et qui ne peuvent intégrer les établissements scolaires de la localité, ont à leur disposition des salles de classe.

## AIDE HUMANITAIRE, CONVENTIONS ET DEVELOPPEMENT

### Rapport mondial sur le développement humain 1999

07.07.1999



L'ancienne secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, au Commerce extérieur et à la Coopération, Madame Lydie Err, a présenté conjointement avec Monsieur Bertrand Coppens, Directeur a.i. du Bureau européen du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et Madame Ria Heremans, du Centre d'information des Nations Unies à Bruxelles, le Rapport mondial sur le développement humain 1999.

Il s'agit du dixième de la série et classe les pays selon leur réussite en termes de progrès humains, des possibilités offertes à leurs populations pour l'amélioration de la qualité de vie et des effets des inégalités sociologiques entre les sexes. Il mesure en outre les insuffisances du point de vue des pays pauvres, les conséquences de la mondialisation sur les économies nationales et sur l'environnement et la manière dont la mondialisation modifie les interactions socio-économiques dans les pays industrialisés et dans les pays en développement.

### Aide humanitaire en faveur des victimes du tremblement de terre en Turquie

25.08.1999

Le ministère des Affaires étrangères, du Commerce extérieur, de la Coopération et de la Défense a organisé conjointement avec l'Etat-major de l'armée luxembourgeoise un vol d'aide humanitaire en faveur des sinistrés du tremblement de terre en Turquie.

Ainsi, un avion de type C130 a été affrété auprès de la Force aérienne belge pour acheminer 21 tentes modulables, 11.700 gants de protection, 3 groupes électrogènes, 1000 gaines mortuaires, 60 chaises roulantes et du matériel orthopédique en tout genre.

La valeur totale du matériel fourni aux victimes s'élève à LUF 5.000.000. La grande partie de ce matériel provenait, d'une part, des stocks de l'armée et a été, d'autre part, commandé par le ministère à deux sociétés luxembourgeoises.

### Convention entre le Luxembourg et le Canada

10.09.1999

Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, et Monsieur Claude Laverdure, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Canada à Bruxelles ont signé une Convention en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune le 10 septembre 1999.

La convention devra être ratifiée par les deux Etats. Elle entrera en vigueur dès l'échange des instru-



ments de ratification et ses dispositions s'appliqueront à compter du 1er janvier suivant l'entrée en vigueur de la convention.



8.000.000 au programme de la Croix-Rouge pour l'Indonésie et le Timor oriental.

Le 12 juillet 1999, le ministère a contribué à hauteur de LUF 3.000.000 au Trust Fund des Nations Unies pour la préparation du référendum au Timor Oriental. Le 6 août 1999, le ministère a versé une contribution de LUF 1.900.000 à l'ONG australienne ETISC, active au Timor oriental et une autre contribution du même montant à l'ONG timoraise TIMOR-AID.

### **Aide humanitaire en faveur du Timor oriental**

22.09.1999

Le ministère des Affaires étrangères, du Commerce extérieur, de la Coopération et de la Défense a décidé le 22 septembre d'accorder au bénéfice du Timor oriental une aide d'urgence pour la mise en œuvre de programmes humanitaires à hauteur de LUF 15.000.000.

Cette contribution sera versée au Haut Commissariat pour les Réfugiés (UNHCR), pour un montant de LUF 10.000.000, et au Programme Alimentaire Mondial (PAM), pour un montant de LUF 5.000.000.

En dehors de cette aide, le ministère a contribué en 1999 à différents programmes de coopération et de soutien à la démocratisation. Ainsi, le 14 juin 1999, le ministère a versé une contribution de LUF

# Discours

## Discours





# **Discours de S.E. Mme Lydie Polfer, Vice-Premier ministre, Ministre des Affaires étrangères, et du Commerce extérieur du Grand-Duché de Luxembourg**

devant la 54<sup>e</sup> session de l'Assemblée Générale des Nations Unies

New York, le 23 septembre 1999. Seul le discours prononcé fait foi

---

Monsieur le Président,  
Monsieur le Secrétaire général,  
Mesdames et Messieurs les Délégués,

Je voudrais d'abord adresser mes plus vives félicitations et mes vœux de succès au nouveau Président de l'Assemblée Générale, dont l'élection marque l'ouverture de la session ordinaire annuelle. C'est de sa sagesse et de son énergie que dépendront la portée et le sort de nos travaux.

Mes sincères remerciements vont à S.E.M. Didier Operti pour le dévouement et l'engagement dont il a fait preuve tout au long de la 53<sup>ème</sup> Assemblée Générale.

Je voudrais également profiter de la parole qui m'a été donnée pour dire à quel point l'inlassable détermination à promouvoir le dialogue, la connaissance et la reconnaissance d'autrui, qui ont toujours été le propre de notre Secrétaire général font que le Luxembourg est confiant dans ses efforts, pour nous mener à une compréhension mutuelle renforcée.

Notre Organisation ne sera respectée et ne saura être efficace à condition qu'elle fasse preuve d'une cohésion forte entre ses membres. Dans la modeste mesure de ses moyens, mon pays entend contribuer à cette ambition essentielle. Le Luxembourg est fier d'avoir participé à la définition du corps de positions de l'Union européenne dont vous avez pu prendre connaissance à travers le discours à cette tribune du ministre des Affaires étrangères de Finlande, Madame Tarja Halonen, qui s'est adressée à vous en sa qualité de Présidente en exercice du Conseil des ministres de l'Union européenne.

Monsieur le Président,

Cet automne marquera le dixième anniversaire de la fin de la guerre froide, qui a fait pendant plus de quatre décennies obstacle à un développement harmonieux des relations internationales. Elle a en particulier empêché notre Organisation de s'acquitter pleinement de son mandat de préserver la paix et la coopération internationales. Il s'agit à n'en pas douter d'un anniversaire heureux, même si nombre d'espoirs nés en 1989 ne se sont pas matérialisés, et que certains bouleversements font encore sentir leur effet.

Toujours est-il que nous nous trouvons aujourd'hui dans un environnement international profondément transformé, et que la communauté internationale est désormais en mesure d'aborder de face les questions les plus difficiles.

Mon pays exprime l'espoir que cette percée historique, ce véritable tournant du siècle pourra se consolider.

J'ai aujourd'hui l'occasion de représenter pour la première fois mon pays à cette tribune, et de prendre la parole devant cette auguste Assemblée, où sont présents la quasi-totalité des pays du monde. Le Luxembourg est l'un des membres fondateurs de notre Organisation, et, en octobre 1945, il en fut le plus petit Etat. La volonté de coopérer avec la communauté internationale, et l'affirmation de notre souveraineté se sont trouvées à la base de notre présence à San Francisco. Aujourd'hui, je puis réaffirmer l'attachement des Luxembourgeois à notre Organisation, à qui il appartient de jouer un rôle pivot dans un environnement international qui est en train de se globaliser et en même temps de se fragmenter.

Si le premier volet de ce mouvement, la globalisation, se signale surtout dans les évolutions économiques, son second volet, la fragmentation, s'exprime davantage sur le terrain politique, alors que les disparités sociales augmentent. Un tel processus ne manquera pas de produire des tensions complexes, exacerbant celles qui existent déjà et en créant des nouvelles. Ces tensions, il nous faudra les analyser et les traiter, un travail qui exigera de nous de l'imagination, de la lucidité, et surtout une effective volonté et capacité d'agir. Notre sécurité et notre prospérité dépendent de la manière dont notre Organisation affrontera ces défis.

Il serait peu réaliste d'attendre de cette Organisation une solution à chaque fois que se produit une catastrophe humanitaire ou qu'éclate un conflit. Il n'existe pas de gouvernement du monde, et ce serait rendre un bien mauvais service aux Nations Unies que de ne pas reconnaître cette évidence.

Il n'en demeure pas moins que l'ONU constitue une tribune et une enceinte de négociations à l'échelle universelle. Son bon fonctionnement doit faire l'objet de tous nos soins. Cela implique qu'elle dispose de moyens financiers adéquats pour remplir ses missions. Tous les Etats membres sont ainsi tenus de respecter leur obligation de par la Charte de payer de façon inconditionnelle, complète et sans délai les sommes qu'ils doivent à l'Organisation.

Cela signifie également que de plus en plus, les grandes orientations politiques de l'Organisation sont décidées par consensus, assurant ainsi l'adhésion de tous les Etats à son action.

Cela veut dire enfin que l'effort de mise à jour et de réforme des mécanismes de l'ONU a gardé toute son actualité.

Ce n'est que grâce à la coopération, à la compréhension et à la solidarité que des avancées vers une authentique cohésion seront possibles. Et bien sûr par le respect des engagements pris et de la règle de droit. Tous les membres de notre Organisation sont directement responsables de veiller à ce que leur contribution à l'œuvre commune et à ses avancées ne fasse défaut. Tel fut le cas lors de la décision de créer une Cour criminelle interna-

tionale. Nous avons ainsi franchi une étape importante sur le plan de l'éthique et de la moralité internationales, en nous dotant d'un instrument grâce auquel les responsables d'atrocités en temps de guerre et de crimes contre l'humanité seront mis devant leurs responsabilités. La communauté internationale est désormais plus vigilante, et elle n'acceptera plus que ceux qui se sont rendus coupables de tels crimes continuent de jouir de l'impunité. Mon pays ratifiera le statut de la Cour dans les meilleurs délais, et espère que celle-ci deviendra rapidement une réalité.

Monsieur le Président,

L'engagement profond de mon pays au sein de l'Union européenne, qui prépare son élargissement, traduit indubitablement une forte aspiration à renforcer à la fois la cohérence interne des pays de la région et à favoriser la coopération sur le plan international. L'apport de l'Union européenne à la vie de notre Organisation s'entend comme une force d'impulsion au développement de celle-ci.

Les petits pays ont tendance à développer une conscience aiguë de leur propre vulnérabilité. Bien souvent celle-ci se trouve aggravée par une difficulté de taille: celle de faire connaître une réalité nationale peu familière aux partenaires extérieurs. Cela explique notre attachement à la vitalité et au bon fonctionnement des organisations intergouvernementales. Pour nous, l'ONU représente certes une enceinte irremplaçable pour l'échange d'idées et d'expériences, mais elle doit être bien davantage encore un instrument d'action au service du maintien de la paix et de la sécurité internationales, du développement et du respect des valeurs universelles.

Un nouveau gouvernement vient d'entrer en fonction au Luxembourg. Sa première tâche sera d'assurer la continuité de nos engagements extérieurs. Mais il entend également développer de manière conséquente notre politique de présence, de participation et de solidarité active sur le plan international.

Cette détermination trouvera une expression dans les grandes organisations intergouvernementales qui définissent les règles de la coexistence entre les



nations et les peuples. Parmi celles-ci la première priorité revient incontestablement à l'Organisation des Nations Unies.

Mon gouvernement a également pour objectif de développer davantage ses relations avec des régions du monde plus éloignées. Il s'agit de répondre à un déficit réel qui s'explique par notre taille et nos ressources humaines limitées. Il nous importe cependant d'y remédier par un programme de contacts équilibré. L'ONU, et la présence des nombreuses délégations aux sièges de New York et de Genève, fourniront là encore indéniablement des opportunités propices à la réalisation de cet objectif.

Monsieur le Président,

Le rapport du PNUD sur le développement humain est consacré cette année à un examen approfondi du phénomène de la mondialisation. Il met en lumière les effets bénéfiques et les opportunités de ce processus. Mais il montre en même temps les conséquences négatives, qui sont graves et préoccupantes: instabilité des relations financières, chômage élevé, précarisation de l'emploi, ravages causés par le SIDA, croissance accélérée des inégalités entre le Nord et le Sud, extension de ces inégalités sur le plan du savoir, marginalisation sans cesse plus grande d'une grande partie des pays en développement.

Les effets politiques et sociaux de ces développements ne sont pas moins inquiétants: paupérisation accrue, nouvelles formes de criminalité et de violence, poussée des migrations, déstabilisation d'Etats et multiplication des conflits.

Face à ces constats, les Etats membres de cette Organisation ont une responsabilité très grande à assumer. Les propositions du rapport méritent donc un examen constructif auquel mon pays est prêt à participer.

Assurer une dimension sociale et éthique à la mondialisation, nous mettre d'accord sur de nouvelles règles de la bonne gouvernance mondiale, sauvegarder l'environnement, voilà quelques-uns des objectifs majeurs à atteindre lors des discussions à mener.

C'est pourquoi, notre intention est d'approfondir notre engagement dans les domaines liés au développement humain.

La lutte contre la pauvreté, que l'ONU a déclarée un objectif prioritaire, ne peut se mener uniquement sur le plan économique; elle doit s'inscrire dans un plan d'ensemble, qui s'adresse également à des facteurs connexes comme le manque de structures d'accueil familiales, les déficits en matière d'éducation et de santé, ainsi que les insuffisances des structures administratives. Une nouvelle répartition des ressources doit également faire partie de cet effort.

C'est dans cet esprit que le Luxembourg est en voie de satisfaire aux objectifs de notre Organisation en consacrant, à partir de l'an 2000, 0.7% de son PNB à l'aide publique au développement. Le gouvernement luxembourgeois a décidé de porter cet effort à 1% du PNB dans les cinq années à venir. L'éducation et la santé sont les secteurs prioritaires de notre coopération.

Lors de la négociation du «Millenium Round» à l'OMC, nous devons tenir compte de ce même contexte et réserver une attention particulière aux intérêts des pays en développement. Nous soutenons de même tous les efforts visant à alléger le problème de la dette, notamment en faveur des pays les moins développés.

Les Luxembourgeois adhèrent dans leur grande majorité à un modèle de société qui établit un juste équilibre entre la liberté d'entreprendre et la justice sociale. Ce modèle d'économie sociale de marché assure le développement et la cohésion sociale, même s'il demande des ajustements conjoncturels. Il convient de s'en inspirer aux niveaux régional et international.

Grâce à l'expérience vécue au cours d'un bon siècle et demi d'indépendance, le Luxembourg est convaincu que les principes démocratiques, le respect des droits de l'homme, le fonctionnement de l'état de droit et la gestion transparente et ordonnée des affaires publiques sont des éléments essentiels qui favorisent le développement.

Les grandes Conférences qui se sont succédées au cours de la décennie écoulée sur les thèmes des



droits de l'homme, du développement social, de la population, de la promotion de la femme et de l'habitat, ont ouvert une nouvelle ère de dialogue constructif et de responsabilité partagée, qui a largement contribué à redéfinir le rôle et l'action des Nations Unies dans le domaine du développement.

Il s'agit désormais d'assurer un suivi coordonné, intégré et efficace des orientations qui ont été prises.

Les représentants de la société civile, les organisations non gouvernementales, sont des partenaires essentiels des gouvernements pour la mise en œuvre des programmes et des plans d'action adoptés lors des grandes Conférences. Ce sont eux qui travaillent sur le terrain en contact direct avec les femmes, les hommes et les enfants qui se situent au centre de nos efforts. Aussi attachons-nous une grande importance à ce qu'ils soient étroitement associés au processus de suivi des conférences, et à la préparation des manifestations futures.

D'autres rencontres sont en préparation, au sujet notamment du racisme et du financement du développement. Chacune de ces initiatives s'inscrit dans notre effort de promouvoir une société plus juste et plus équitable, que ce soit sur le plan international ou au sein des sociétés nationales. Les Nations Unies font office de catalyseur dans ce processus. Il est indéniable que dans ce domaine, notre Organisation a trouvé un rôle novateur et utile.

Monsieur le Président,

Il est sans doute paradoxal qu'une décennie qui s'était placée sous le signe de la volonté d'ouverture ait en fin de compte été marquée par une recrudescence inquiétante de conflits sanglants, et de pratiques que l'on pensait à jamais révolues.

Comment ignorer la multiplication des drames humanitaires, comment ne pas voir que les expressions du nationalisme, de l'intolérance, du refus d'accepter tout ce qui est différent de soi se multiplient; elles mettent en lumière des blocages issus de l'histoire ou nouvellement apparus, qui rendent impraticable tout dialogue entre majorités et minorités.

Face à ce constat, un impératif se dégage: comme notre Secrétaire général l'a souligné, l'adhésion stricte à la notion de souveraineté étatique dans le sens traditionnel du terme ne suffit plus pour tenir compte des réalités actuelles. Il faudra explorer des formes nouvelles de vivre ensemble en société, qui soient respectueuses de la personnalité de chacun. Il nous faudra réfléchir à un meilleur fonctionnement de la démocratie, de sorte que celle-ci soit en mesure de mieux intégrer la diversité interne.

Notre Organisation, et plus particulièrement l'organe compétent pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, ne s'est pas suffisamment donné les moyens d'adapter son action à ces situations nouvelles. Le Conseil de Sécurité souffre de l'inadéquation de ses structures après une période de plusieurs décennies durant lesquelles il n'a pas été possible de procéder à une révision en profondeur. Bien que les discussions sur la réforme du Conseil se poursuivent depuis plus de cinq ans, un sentiment d'impuissance prévaut. Il semble peu probable qu'une dynamique nouvelle puisse découler de la confrontation répétée des positions connues.

Depuis l'automne dernier, l'action du Conseil de Sécurité s'est trouvée handicapée par la réapparition de clivages aux allures d'antan. Et comme naguère, il en est résulté l'incapacité d'agir. Ainsi, le dossier irakien s'est enlisé. Sur près d'une année, les membres du Conseil n'ont pas été en mesure d'agir de concert pour définir un régime de contrôle viable, qui garantisse que le régime irakien ne dispose plus d'armes de destruction massive. De cette querelle profite celui qui continue d'agir au mépris de la légalité internationale. La crédibilité de notre Organisation n'a guère à gagner de ces tergiversations.

La crise politique et humanitaire que vient de traverser le Kosovo a illustré le fait que la communauté des nations ne disposait pas encore de la détermination ni des moyens adéquats pour prévenir des tragédies de cette envergure. Face à l'horreur du nettoyage ethnique, un certain nombre de pays ont dû assumer leurs responsabilités. La détérioration dramatique de la situation sur le terrain, et l'absence de réalisme à la table des négociations, ont rendu une action militaire inévitable. Mon pays a fait preuve d'une solidarité active à l'occasion de cette tragédie,

car la passivité face au crime n'est pas davantage acceptable sur le plan international que sur le plan interne.

Aujourd'hui, le Kosovo est en voie de pacification, mais les minorités doivent être protégées, le respect de la légalité doit être assuré, et des institutions démocratiques doivent être mises en place. Notre Organisation, de concert avec d'autres institutions, s'est attelée à cette tâche.

L'engagement de la communauté internationale dans la construction dans les Balkans de sociétés pluriethniques, multiculturelles et démocratiques offre aux dirigeants et à la population serbe la perspective d'un avenir pacifique, sûr et prospère dans le concert européen. A eux de se saisir de l'occasion.

Notre Secrétaire général déclare que l'action des Nations Unies ne devra avoir de cesse jusqu'à ce que le continent africain dans son ensemble ait retrouvé la stabilité, la sécurité et la paix.

Si cette ambition est loin d'être réalisée, alors que de graves conflits se poursuivent en Afrique centrale et en Angola, des éclaircies se dessinent en Sierra Leone, en République démocratique du Congo et dans la corne de l'Afrique, où les crises sont, sinon résolues, du moins engagées sur la voie d'un processus négocié. Il est encourageant de constater que ces progrès ont pu être réalisés grâce à la participation active des pays de la région.

Nous ne saurions accepter que le sort de l'Afrique s'éloigne du champ d'action de la communauté internationale. Il faudra maîtriser la diversité des situations sur le plan politique, du développement et de la démocratisation des sociétés, pour permettre au continent de retrouver la place qui lui revient dans le concert des nations. Cet objectif ne se réalisera qu'au travers d'une action soutenue et concertée de la communauté internationale et du système des Nations Unies agissant dans une perspective à moyen et à long terme. Mon pays entend s'associer pleinement à cet effort.

Au Timor oriental, il semblait qu'après vingt-cinq années d'injustice et d'oppression l'on eût enfin abouti à un processus qui offrait aux Timorais l'occasion de prendre pacifiquement en main leur destin.

Leur volonté d'indépendance s'est exprimée librement et clairement sous les auspices de notre Organisation. En dépit de l'engagement des autorités indonésiennes d'assurer l'ordre et la sécurité avant et après la consultation populaire, des violences graves ont éclaté au Timor oriental, qui ont été suivies par des massacres et des déportations massives de la population civile.

Nous nous félicitons qu'une force multinationale ait été dépêchée sur place sous l'autorité de l'ONU, afin de mettre rapidement fin aux violences et aux exactions, de rapatrier les populations dans des conditions décentes. Nous appuyons les efforts du Secrétaire général et de la MINUTO en vue de poursuivre le processus qui mènera à l'indépendance du Timor oriental.

Nous nous devons de porter rapidement remède à l'amélioration de la situation humanitaire dans l'île, qui ne cesse de se détériorer au détriment des populations concernées.

Au Proche-Orient, après plusieurs années de blocage, Israéliens et Palestiniens ont repris les négociations avec la participation des autres parties au processus de paix, avec l'intention affichée d'aboutir d'ici l'automne de l'année prochaine. Cette échéance devrait coïncider avec l'Assemblée du millénaire. Pourrait-on imaginer un plus beau symbole de l'action concertée de la communauté internationale en faveur de la paix et de la sécurité retrouvées qu'une réconciliation durable sur cette terre qui fut le berceau de tant de religions et de civilisations.

Le Sommet du millénaire nous fournira l'occasion de tirer le bilan de ce qui a été accompli, et de ce qu'une décennie contrastée nous aura apporté, ainsi que de tracer les voies de notre action future. Le Secrétaire général nous en ouvre la perspective dans son rapport; il s'agit de nous donner des outils efficaces pour prévenir les catastrophes, qu'elles soient dues aux éléments ou à la main de l'homme, et de coordonner nos interventions pour atténuer les conséquences des drames que nous n'avons pas su éviter.

En proclamant sa volonté de s'attaquer aux défis humanitaires dans un esprit de prévention plutôt



que de réaction, notre Organisation s'assigne un objectif ambitieux. A nous de démontrer notre

volonté, et notre capacité, d'œuvrer efficacement à sa réalisation.

## **"Luxembourg and its position in the European Union"**

**by His Excellency Mr. Jean-Claude Juncker, Prime Minister of the Grand Duchy of Luxembourg  
Dinner hosted by Chancellor Nordenberg at the University of Pittsburgh in honour of  
Prime Minister Jean-Claude Juncker**

28th September 1999

---

Dear Chancellor,  
Ladies and Gentlemen,

I have to start by confessing something to you. I have been to the United States already many times, at least once each year since 1989, the year I became Governor of Luxembourg to the IMF and the World Bank. But never have I been anywhere else than to Washington D.C.! Yes, you're right: I should really be ashamed. So, this time when coming to the US to attend the annual meeting of the IMF and the World Bank, I decided to include into my programme a visit to the city and the University of Pittsburgh.

Pittsburgh, because, first of all, one of our most famous academics, Professor Gaston Schaber has privileged contacts with the place. He is the Director of the Centre for Population, Poverty and Public Policy Studies and the International Network for Studies in Technology, Environment, Alternatives, Development – CEPS/INSTEAD for the experts.

So we wanted to see for ourselves what he has been building up here with you for some time now. In private he will probably tell you that he does not appreciate this governmental inspection.... And indeed, the Luxembourg government is well represented here: one fourth of it is sitting around this table...

No, seriously speaking, the Luxembourg authorities have absolute confidence in Professor Schaber and his team. We are also extremely proud that the University of Pittsburgh has chosen

the CEPS/INSTEAD institute in Luxembourg to cooperate with, and to use it as one of its privileged gates to Europe. You have here in Pittsburgh one of the best and most famous U.S. centre for European studies and we are honoured to be your partners.

It is a happy coincidence that our Minister for Culture, Higher Education and Research happens to be in the US at the same time than us, and was able to join us on our visit to Pittsburgh. You may directly discuss with her tomorrow morning how to develop further co-operation between Pittsburgh and Luxembourg. I am thinking for example of regular visits of Pittsburgh students to Luxembourg and vice-versa. I guess that Luxembourg would be an interesting place for your students to visit, as it is one of the headquarters of the EU; the other headquarters, Brussels and Strasbourg, are, by the way, only one and a half hour drive away.

Mr Chancellor, all this just to emphasize how pleased we are to be here tonight in this wonderful setting of the Ballroom of the William Pitt Union.

You have asked me to say a few words about Luxembourg in the European Union, whereas my speech of tomorrow should dwell on the future development of the EU.

Obviously, I do not know how many of you have ever been to my country. Nor am I aware of what you know about the Grand Duchy. Allow me thus to start by giving you some hints about the basic fea-



tures of Luxembourg. My apologies to those of you who are already familiar with this and may consider the description too simplistic.

Surrounded by Belgium, Germany and France, Luxembourg has hardly 2.600 square kilometers. About 420.000 people are living on its territory. Over one third of the population is foreign, stemming mainly from European countries. About 13% of the population come from Portugal. Over forty percent of the labour force is foreign too, implying that the number of commuters from neighbouring regions each day to work in Luxembourg is significant and causing traffic jams.

Luxembourgish, a language of German origin, is the national language. The official language is French and the third commonly spoken language is German. Luxembourg is rather industrial in the South, the region of the so-called «Red Earth», referring to the iron-ore. The Grand Duchy is growing tasty wine grapes in the East along the river Mosel bordering Germany and has lovely hills and castles in the North. Small towns and villages are surrounded by a charming landscape.

Per capita income in Luxembourg is about 32.000\$. National wealth stems from the very developed banking, finance and insurance sector, but not only. We also have taken great care of maintaining and diversifying the industrial sector: for example our national steel producer ARBED, after having undergone a major restructuring process during the 70s and 80s, is now highly specialised and competitive on the world market; we have in Luxembourg for fifty years now the biggest implementation of the tire and rubber company Goodyear outside the US with a very advanced technical centre for research and development. And we have also in Luxembourg the European Company of Satellites - SES - with its ASTRA satellites. This is where we stand today, while having been at the turn of the century a rather backward, rural country with a low level of alphabetisation.

To put it bluntly: Europe has made us rich. But Luxembourg was not exactly predestined to become what it is today. Let me recall some facts about our extremely complicated history. Luxembourg has over the centuries developed into a strategically

crucial fortress, the so-called Gibraltar of the North. This has not brought us prosperity, but successive political, economic and cultural domination by foreign powers. Our strategic position in the heart of Europe made us as much suffer in the past as it brought to us prosperity in the second half of the 20th century. At some point in the 1870's, Luxembourg had become such a 'hot iron' that the Netherlands refused to represent us diplomatically abroad and that Russia declared herself ready to step in to assume this task! A weird fact of history, indeed.

When the fortress of Luxembourg was destroyed in 1867 and the country declared neutral, Luxembourgers thought that they would be able to concentrate on their economic and political development. But neutrality was a mere illusion. It was violated in the first and in the second world war.

Wary of foreign occupation, instability, wary of being the constant theatre of military actions, Luxembourgers no longer wanted to be witnesses and victims and seized the opportunity to become actors in European history and player in an amazing European adventure.

One word about Luxembourg's specific identity. It was forged under the permanent change of master and spurred by the strong desire to survive as a nation. «We want to remain what we are» was the patriotic motto during the Second World War. However, you will not find many Luxembourgers who can explain to you what we actually are. In fact, our identity is often defined by enumerating what we are not: we feel neither Belgium, nor French, nor German, but you can find in a Luxembourger some features of each of these peoples. Nowadays you will find that some Italian and Portuguese influence is merged as well into our identity, as those peoples have come in large numbers to work and live with us.

But let us come back to Luxembourg's starting involvement in Europe and the World. The post-war Luxembourg government was convinced that it was only by enshrining the country firmly into a whole network of organisations, that Luxembourg would have guaranteed its sovereignty, security, and, not to forget, its access to larger markets. So,

after the creation of the Belgium-Luxembourg economic union in 1921 and of the Benelux in 1944, Luxembourg was eager to join as a founding member the UN, Nato and the Council of Europe.

The historical background also explains why the Luxembourg authorities wholeheartedly embraced the call of Robert Schuman in May 1950 to establish a community of steel and coal under a supranational authority. Schuman, by the way, was born in Luxembourg! His idea was brilliant indeed: by putting under a joint command those industries which form the basis of the war apparatus of France and Germany, these two former enemies would be prevented to make war on one another and to drag into the conflict their neighbours. To join the European Community for Steel and Coal was a crucial decision for Luxembourg: if I remember well, at the time, steel represented three quarters of our industrial production, 90% of our exports and half of our labour force.

Our government of the time was also witty enough to take a chance when our big partners were arguing over the headquarters of the High Authority and the Court of Justice of CECA. It suggested that, temporarily of course, the headquarters should be located in Luxembourg. Well, a French proverb says: only what is temporary will last and today Luxembourg is one of the permanent headquarters of EU institutions.

You know how the story continues: in 1957 the European Economic Community was created. In 1986, Europeans decided to create a Common Market. In 1991, the Maastricht Treaty initiated the European Union and the common European currency. In 1997, the Amsterdam Treaty further deepened European integration.

How on earth you may think has tiny Luxembourg managed to survive and make its voice heard in a club, which has become larger and larger and more integrated over the years? The underlying premise of European integration is that all states are equal. Well, you will say, all animals are equal, but some are more equal than others...

True, large European states have always kept their particular influence, due to their size and role on the

world stage. But Orwell's quote works in the other direction too: small states are over-represented in EU-bodies and are entitled to chair the EU regularly for half a year, just as often and as long as large states. Obviously, over-representation is decreasing relatively with each further enlargement, but this is a natural development, which we are willing to accept.

The important thing is that every member state feels fully represented, that national positions and points of view are discussed in a spirit of solidarity, that member states always try hard not to isolate a country. And, in the end, when it comes to a matter of national interest, even the smallest state can veto a decision. Luxembourg has done so once in 1989 on a directive on taxation of savings.

I have to concede however, that, whereas large states are taken seriously automatically, smaller states have to work harder to make their voice heard and to earn some respect. Luxembourg has been quite good at it. Over the decades, we have proven that we can make a significant contribution to the EU in various ways.

For the performance during its presidencies of the EU, Luxembourg has always received compliments. Generally speaking, smaller states are conducting better presidencies than larger ones, as they are not stumbling all the time over their own national interests. There should only be one policy to pursue during a presidency and that is the European one. Smaller states have less problems with that. A presidency of the EU is always a substantial challenge. Apart from an excellent organisation and a huge effort of co-ordination, you need one thing: qualified and devoted human resources who believe in the European idea and who have acquired a European experience. Who is better placed for this than Luxembourgers used to everyday contacts with their neighbours and educated abroad?

Luxembourg is also said to be an efficient honest broker and active compromise-seeker between partners. Being small and embedded into a multi-cultural and multilingual environment, you are more open and thus more sensitive to others, you can better understand the point of view of your partners and come up with solutions, which are acceptable for all sides concerned.



Another comparative advantage of Luxembourg is that its stable political system produces politicians who are around for quite a while and gather over the years an experience in European affairs envied by their colleagues and largely unchallenged. Take me for example: I am attending the meetings of Ministers of Finance since 1989. Until recently I have been attending all meetings of Ministers of Employment since 1984. Experience conveys authority indeed. There are many other examples. May I remind you of Mr Pierre Werner, the father of the EURO, who has been altogether Prime Minister for 20 years. If we go further back in time, we will find out that the Luxembourg foreign minister who signed the Treaty of Rome in 1957 had held governmental responsibilities for over 30 years! Let me also draw your attention to the fact that the President of the European Commission has already twice been a Luxembourger.

I can even prove to you that Luxembourg has gained sovereignty with increasing integration. Indeed, with the birth of the single currency, Luxembourg has got a seat in the European Central Bank and

thus a word to say in matters of European monetary policy. This was not the case when we were still in monetary union with the Belgians and the Belgium central bank the sole master of the monetary policy of this union. With the creation of a common foreign, security and defence policy, Luxembourg will have the possibility to influence decisions on events on which it would otherwise have no influence at all.

I think I will better stop here to allow some time for questions you certainly have about what has been said. Just one more thing.

As enlargement of the EU is well on its way, is Luxembourg afraid that it will be on the losing side? No, certainly not. We will all be winners in an enlarged, peaceful and prosperous Europe. I am convinced that even the smallest member, which has obviously the advantage of being one of the longest-serving members, will continue to play a constructive role in the European Union and make its own particular contribution to European integration. Challenges have always been very welcome to us.

## THE FUTURE OF THE EUROPEAN UNION

by His Excellency Mr. Jean-Claude Juncker,  
Prime Minister of the Grand Duchy of Luxembourg  
University of Pittsburgh

EU Centre Colloquium, 29th September 1999

Mr. Chancellor,  
Ladies and Gentlemen,

I am very honoured to be here today in one of the best and most famous US centres for European studies, and to have the opportunity to share with an outstanding audience some thoughts about the future development of the European Union. I will try not to be too long, and allow for plenty of time for questions and discussion.

When preparing my speech for this morning, I was wondering whether talking about the future of the "European Union" was the same as talking about the future of "Europe" as such?

Well, after some reflections, I came to the conclusion that my personal wish would be to see the future of Europe shaped around the current European Union. You might rightfully argue that this is a very EU-centric view, but would there be a reasonable alternative?



The European Union is today the driving force in Europe, and I do not see how and why this would change in the years to come. For all its strengths and weaknesses, the European Union is a major pole of attraction for many European countries which aspire to accede to it. At the same time, the European Union has a hard job to do, if it wants to live up to all the hopes and expectations it has raised over the years in Europe itself and in the world.

So, how come that I often notice a considerable unease and scepticism when Europeans speak about the EU's future. Why this dissatisfaction? Why these doubts? Why has "Brussels" become for some an ugly word? Why can't Europeans just be proud of what they have achieved since the birth of the European Community in the 1950s? The European project is a major success story, isn't it? Let's for a moment go back to the beginnings. The founding fathers of Europe had one concern: to ban the demons of war from the European continent. Peace, that was the overall aim of European integration, and peace still is the paramount aim. This is a point, which I can hardly stress enough. We in Europe, have created a unique system of integration among states, a system based on the principles of democracy, tolerance and solidarity, a system which it is worthwhile to continue to defend on the eve of the 21st century and beyond.

However, I am somewhat concerned about the fact that today "Europe" appears to have become something evident, something which people take for granted. This impression is wrong, if not dangerous. Europe is not an eternal evidence. Is it not naive to think that peace has settled down for good on the old European continent and that the vicious demons, which brought suffering and pain at the beginning of the century, have been chased away forever?

Look one hundred years back: Europeans felt safe and secure, and they were expecting a bright and peaceful future. But, at the time, those monsters, which would be responsible for the death of millions of people and for the suffering of even more millions were already born. Yes, Hitler and Stalin were already born. So, what if similar monsters were also among us today? Who can tell? The atrocities of Bosnia and Kosovo should remind us every day of the looming danger.

Allow me also another thought. History lives not only in books, but also in people's memories. Today, less and less Europeans recall what the real meaning of war is. Two generations now have been brought up in times of peace. They take peace for granted. They witness war on TV, but that seems to be very far away. The new generation of politicians also belongs to the post-war era. Fewer and fewer people are still alive to remind the young of the battlefield, which Europe stems from.

So, I say, that there is no room for complacency. Of course, we can be proud of what has been achieved so far: the European Union has become a zone of peace, stability, freedom, prosperity and social justice; it is the largest single market in the world; it represents a strong force in world trade; it has given itself a common currency; it is the largest provider of development and humanitarian assistance; it has been an anchor of stability in the latest global financial crisis; it represents a serious and trustworthy partner for the United States.

But, Europeans should not rest on their laurels: they have to draw new energies from these achievements in order to continue the European project. Because, the European Union is more than ever a political project and, as such, the work the founding fathers of Europe have begun is not yet finished!

It will not be possible for me to elaborate on all the different aspects of the future European Union, so forgive me, if the aspect you are most interested in, is not developed.

Allow me to dwell on the following subjects: the follow-up of economic and monetary union; enlargement; the Europe of the citizens and the European social model; democratic legitimacy and institutional reform; the role of the European Union in the world and its common security and defence policy.

#### **The follow-up of EMU**

Economic and monetary union is for me one of the most important responses to the challenges of the 21st century. I reckon that the scope of what some European countries have achieved here is not yet fully understood. But already now you can notice

that the common European currency is benefitting from a high level of trust.

EMU is a spur to greater internal dynamism and integration. It is however not an end in itself. I would like to stress that EMU is not a technical project, but a political one, a catalyser for deeper European integration in many areas.

In the past EMU has nurtured among EU member states a culture of stability which has never existed before. "Economic Convergence" is the magic word here and Europeans must not yield now to a sort of "convergence fatigue", but sustain the effort. Temptation is indeed great to relax discipline on economic policies. Much political will has been consumed in the last years in order to secure the realisation of EMU. The Euro-countries have to continue to gather sufficient political capital, if they want to successfully encourage the still outsiders to join the common monetary venture.

We in the EU hope that the EURO will become the strongest currency in the world next to the US dollar and a global reserve currency. Please do not understand this statement in a wrong way: Europeans are not making it a matter of pride and selfish short-sightedness to create an alternative to the dollar. We are very well aware of the fact that advantages go together with responsibilities and obligations. The EURO should help to create a more balanced international monetary environment with a shared leadership and thus a shared burden.

EMU should allow Europe to realise its ambition to become an influential and responsible actor on the world stage. The impact of the EURO on the world economy will grow larger with each additional country joining the common endeavour. By size and economic weight the current EURO zone is comparable to the US. It has nearly 300 million inhabitants and accounts for almost 20% of world GDP and 20% of world trade.

I am deeply convinced that in due time the current four "outs" will join. In Sweden, Denmark and the UK, it is a mere political question. As far as Greece is concerned, I am pretty confident that the country will be able to join by 2002, if the current course of

economic policy is maintained. Later on, Central and Eastern European countries will follow.

Let me now turn to enlargement.

### Enlargement

The end of the Cold war and the break-up of the Soviet Union have created new horizons for international co-operation and European integration. It is above all the responsibility of the European Union to manage this great challenge. Enlargement is not only a historic chance, it is also a political and historic necessity. We have to reconcile European history with European geography. This is not easy, but we have to make it work.

In the Treaty of Rome the founding member states called upon the other peoples of Europe to join. This was also an appeal to those countries, which at the time were located behind the Iron Curtain. With the collapse of communism, these proud nations made their come-back to Europe. It was not the West Europeans' merit that the old world order came to an end. While we were holding speeches and giving lessons, our neighbours to the East were suffering under the weight of history. So, who are we to tell them now, that we are not willing to make some sacrifice in order to enable them to join our peaceful and wealthy family? Is solidarity not one of the fundamentals on which the European Union has been built all over these years?

Of course, candidates have to make themselves fit for accession and that process is very painful for them. They have to take over all our rules and regulations, what we call in EU-jargon the "acquis communautaire".

The enlargement process launched at the European Council in Luxembourg in December 1997 will be pursued with determination and patience at the same time. At the forthcoming European Council in Helsinki next December, the EU will probably decide to open negotiations with all the remaining candidates of Central and Eastern Europe. The EU will thus negotiate with 11 candidates at the same time, an incredibly complex undertaking! Negotiations are conducted bilaterally and each country is judged



according to its own merits. Criteria for accession are the same for everybody: the so-called Copenhagen criteria.

I am against the fixing of dates for the first accessions. In my view this would not, as many claim, speed up the reform process of candidates, no, on the contrary: they would rather be tempted to relax their efforts of preparation. Enlargement should be a progressive, natural process: once negotiations are concluded and thus a country recognised ready to assume all the obligations implied by membership, the EU will open up and embrace the new member.

Once this accession process will be over, the EU will grow in size by 33% and in population by 28%; however, in terms of GDP it will only grow by 9% as the level of development of candidate countries is lower than one third of the average GDP of the EU.

Let us for a moment look further into the future. Sooner or later, we will have to launch the debate on the geographic boundaries of the European Union. Whereas we have no problems in answering the question of the eligibility of countries like Norway, Switzerland and Turkey, things become more controversial when we look into the direction of Ukraine, Moldova and Belarus for example? And what about the South Caucasian countries? What about Eurasian Russia? But that is probably looking too far ahead for today.

To come back to the near future, there is no doubt that the EU has to do some homework itself, if it wants to be fit for enlargement. In this context I would like to draw your attention to the fact that there has never been a trade-off between "widening or deepening" as the motto has always been "widening and deepening".

#### The Europe of the citizens and the European social model

"Europe of the citizens" or "Europe for the people" have become some fashionable catchwords on my continent today. They are very often misused by those politicians who play the populist and nationalist card. How often do I hear the argument that

"Europe" is there only for a small Elite of profiteers, multinational enterprises and eurocrats. Deep down however, there is a real problem which responsible politicians must address: we have to better explain to our citizens what European integration is about and what the absence of Europe meant in the first half of this century.

Europe needs its citizens just as a living body needs flesh and blood. In the Europe of tomorrow, just as in the Europe of today, regional and national identities are going to be preserved. The abundance and variety of cultures, languages and traditions is a universal asset and the source of new impulses and ideas.

Since the Union has become so important, people also expect a lot from it, and so far the EU has not managed to deliver in every field. That is why we are about to develop a European model of society, which is best able to respond to the major concerns of our citizens. Only then can we convince our peoples that Europe is built for them and not against them.

Where we have considerable improvement to make is to find an appropriate answer to the plague of unemployment and social exclusion. This is the major curse, a terrible waste of human talent and energy and a situation which sparks europhobic instincts.

With the incorporation of a title on employment in the Amsterdam treaty and the first ever Summit on employment in November 1997, under Luxembourg's EU presidency by the way, two crucial steps have been made in the fight against unemployment. Furthermore, the protection of the rights of workers should be a major concern, because a better understanding and a better acceptance of European integration is only achieved by a positive and pro-active approach of social policy. I agree with those who say that conditions for job creation have to be improved and that taxation on labour has to be reduced. But I profoundly disagree with those seeing in the dismantling of social rights the recipe against unemployment. This is to my mind not compatible with the European social model the EU should in my view aspire to.



Another way by which EU governments can prove that Europe is built for its citizens, is by creating a space of freedom, security and justice. The forthcoming special European Council in October is aiming at it. Citizens must feel secure within the European space. That is why EU member states have to take efficient measures to tackle organised crime and increase police and judicial co-operation.

#### **Democratic legitimacy, subsidiarity, Institutions**

The institutions of the European Union have become of an unprecedented complex nature. The construction in pillars, the mix between supranational and intergovernmental elements is hardly transparent. Political mechanisms have become increasingly complicated. EU institutions are often badly adapted to their missions and accused of not being very democratic and too centralised. The somewhat byzantine procedures are not only criticised by the traditional anti-Europeans, but also increasingly by defenders of the European idea. Well, constructive criticism is certainly a healthy thing and nobody is questioning that improvements have to be made. Destructive criticism, on the other hand, is most dangerous.

*Indeed, the situation is not as dramatic. Reforms in national states take a long time too. Why should things be easier and quicker when it comes to European institutions?*

The democratisation debate is very often a misleading debate. Look, the argument that people do not know European procedures is not convincing; indeed, I am wondering how many people know and/or understand the procedures of their own national political system. Furthermore, the European parliament has got more and more power over the years. Anyway, parliamentarians are not the only legitimate representatives of the people. The Council of Ministers is composed of democratically elected politicians. As far as the Commission is concerned, it is not so powerful as many state it is. There is indeed a system of checks and balances. Not to forget the independent Court of Justice.

The EU is often accused of having long and inefficient decision-making procedures. Well, the spread

of competence and the seeking of consensus, two features of a democratic system, make decision-making slow. Quick decisions are only taken in autocratic systems. You cannot accuse European institutions of being inefficient and undemocratic at the same time. The system is there to prevent some countries or some interest groups to take decisions at the expense of others.

In my view, the democracy debate starts back home. There is in all Western democracies a general problem of confidence between the citizens and their political leaders. In Europe the EU becomes very often a scapegoat and the victim of irresponsible political discourse in member states. Scepticism about Europe is the reflection of larger wariness, distance and aversion for politics in general. The fact that citizens have with regard to the European institutions not the same emotional ties than with regard to national institutions makes European institutions even more vulnerable to attacks.

What about the subsidiarity issue? In fact, the number of European regulations has been reduced in the last few years. For me the problem lies very often in the lack of respect for national particularities when it comes to the implementation of European regulations. Furthermore, may I draw your attention to the fact that it is very often the same member state which is pushing for a European regulation in some area that will later on accuse the EU of overregulation.

As far as the reform of the institutions is concerned, the European Union will embark upon a new intergovernmental conference at the beginning of next year. The idea is to deal with the so-called "left-overs" of the European Council of Amsterdam in June 1997, where we left unsettled some important questions concerning institutions. I have however always considered that the change of the institutional structure is not the panacea for the shortcomings of the EU's decision-making process. Institutions are not means in themselves, they are only instruments, instruments constructed to achieve a common ambition. That is why Europeans have to agree on their common ambition first.

I would not like to venture here into the debate for and against a sort of "federal Europe". I have

always been of the opinion that one should not apply concepts qualifying the internal structure of States to the *sui generis* construction of the European Union. Such comparisons are misleading, theoretical and thus of no direct use.

Let me now turn to the last part of my exposé, that is how I envisage the future of the EU as an international actor on the world stage.

### The EU on the world stage

As I explained earlier, EMU should give an impetus to the European Union to play a bigger role internationally. Because of its lack of visibility, the EU is accused of being a political dwarf. There is indeed a crying need for a stronger Union on the world stage. The EU cannot remain an island of stability in an ocean of crisis. It has to take its responsibilities. Europeans could in fact already do much more if they would use the existing instruments more efficiently.

Some of the instruments, which matter in foreign policy, have already become common European instruments: trade policy, development co-operation, financial relations, co-operation agreements with third countries. May I just remind you of the following figures: the Union and its member states provide 60% of the aid to Russia and other former countries of the Soviet Union, whereas the US provides a quarter; the EU also finances 40% of the reconstruction of Bosnia versus 15% by the US; for rehabilitation of Kosovo it has committed itself to double as much as the US. Paradoxically, the political impact and the visibility of the US are by far larger.

The European Union's vocation is to be a real player and not a mere payer! But complaining about our hurt self-esteem is not helpful. Europeans have no one else to blame than themselves for their weakness. The birth of a European foreign policy, the development of a coherent and integrated approach to external relations will be a long process. It is in the end politicians which will determine the fate of Europe's foreign policy. Mr Solana will take up his job as High Representative of the EU for foreign and security policy during the month of October. I am as much as you eager to

see how the co-operation between this new institution of Mr. CFSP, the Council of Foreign Ministers and the Council of Heads of States and Government will actually work in practice.

The European Union will also have to play a bigger role in defence issues. This is complementary to the efforts to shape a common foreign policy.

The current debate is not about building up a European defence as a rival to NATO. Collective defence will remain in the scope of the Alliance. However, Europeans have to create the means to be able to act in certain situations without their American partner and without having to rely on NATO's operational capacities. Europeans are aspiring to give themselves the means to ensure the political control and strategic direction of military operations and peace-keeping missions that they wish to conduct without North-American involvement.

Allow me now to conclude.

In my view, the 19th century was the last European century. The 20th century is an American century. The 21st century should become a shared, a multipolar century. In this multipolar world, the European Union should represent an economic, social and political model attractive to and worth to be followed by all European nations.

To achieve this, political courage, patience, perseverance and hard work are needed. I am aware of the many discussions underway of what the future of the European Union should be. This is a healthy debate, if it is frank and free from populist and demagogic spirits.

I hope that by my short presentation this morning, I could convincingly explain that there is no alternative for the citizens and states of the European continent. You know, I am sometimes said to be a romantic. But in fact, I am as much a realist as Schuman, Monnet and many others have been in the 50s. Remember what Paul Henri Spaak, a former Prime Minister of Belgium and one of the founding fathers of Europe, said: 'The best Europeans are not those with the most beautiful and generous ideas who let themselves be discouraged when these ideas do not materialise. The good



Europeans are those who know how to identify the difficulties, try to resolve them and never ever let themselves to be discouraged.

I hope that I have given you some fruit for thought.

Thank you for your attention.

## **Déclaration de Madame Lydie Polfer, Vice-Premier ministre, Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur,**

au sujet des événements au Timor oriental  
Communiqué de presse

10 septembre 1999

---

A l'issue d'une entrevue avec l'ambassadeur d'Indonésie, le ministre des Affaires étrangères, Madame Lydie Polfer, a fait la déclaration suivante:

"A l'instar des habitants du Luxembourg, je suis concernée par les massacres qui sont perpétrés par des milices incontrôlées contre la population civile depuis la clôture du référendum sur l'indépendance du Timor oriental qui s'est tenu sous les auspices de l'ONU la semaine dernière.

Le gouvernement indonésien a accepté la responsabilité de garantir la sécurité de la population et le respect de la légalité avant et après le référendum. Or la situation a échappé à son contrôle.

Le Luxembourg demande instamment au gouvernement indonésien de coopérer avec la communauté internationale pour faire cesser les violences

au Timor, et d'accepter l'envoi d'une force internationale sous l'égide de l'ONU qui l'aidera à rétablir la paix, l'ordre et le respect de la légalité au Timor oriental.

Le Luxembourg exige également que l'aide humanitaire puisse avoir accès aux réfugiés tant au Timor oriental qu'occidental afin qu'une catastrophe humanitaire soit évitée. La sécurité des organisations internationales humanitaires doit être garantie sur le terrain par les autorités indonésiennes.

Le Luxembourg proteste, de concert avec les autres Etats membres de l'UE, contre l'expulsion des ONG sur place, dont l'Office humanitaire de la Communauté européenne (ECHO) et les exactions dont leurs agents ont été les victimes, autant de gestes qui sont en contradiction avec les engagements du gouvernement indonésien."



# Intervention de Monsieur Carlo Wagner, Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale,

*lors du 10<sup>e</sup> Congrès international CALASS  
(Association latine pour l'analyse des systèmes de santé)*

23 septembre 1999

Monsieur le Président de l'ALASS,

Mesdames,  
Messieurs,

C'est un grand plaisir pour moi de vous souhaiter, au nom du Gouvernement luxembourgeois, la bienvenue à Luxembourg à l'occasion du Xe congrès de votre association.

Apporter une contribution à cette manifestation dont le contenu est très riche et éminemment important pour tous ceux qui travaillent dans le domaine de la santé et vous donner un bref aperçu de notre système de santé et de notre système de protection sociale est un honneur alors que cette intervention est la première dans ma carrière encore jeune de ministre de la Santé et de la Sécurité sociale. J'en suis d'autant plus ravi que je peux m'exprimer devant une assistance aussi prestigieuse.

Aujourd'hui, la santé et sa protection touchent de nombreux secteurs qui relèvent de responsabilités politiques différentes: l'environnement, l'éducation, la famille pour ne citer que ceux-là et ceux évidemment de la santé et de la sécurité sociale qui sont les premiers concernés.

La stratégie européenne de la Santé pour tous de l'Organisation mondiale de la santé met l'accent sur la collaboration multisectorielle pour la santé, et elle en fait même un de ses buts.

L'intégration de la santé dans les diverses politiques sera aussi un principe de base du futur programme communautaire en matière de santé en réponse au nouvel article du Traité d'Amsterdam qui, prévoit que «les exigences en matière de protection de la santé doivent être une composante des autres politiques de la Communauté».

Ces nouvelles orientations sont un défi considérable pour nous tous, mais aussi un stimulant puissant parce que notre travail sera certainement plus efficace et son résultat plus durable à moyen et à long terme.

Des lois récentes introduisent déjà une collaboration formelle entre les ministères de la santé et de la sécurité sociale pour des sujets concernant l'assurance maladie. Je cite en exemple:

- la loi de 1992 portant réforme de l'assurance maladie et du secteur de la santé: elle prévoit que des programmes de médecine préventive peuvent être élaborés par la direction de la Santé en collaboration avec l'Union des caisses de maladie;
- ou encore la loi de 1998 sur les hôpitaux, qui institue une commission permanente pour le secteur hospitalier en tant qu'organe consultatif des ministres de la Santé et de la Sécurité Sociale.

Cette parenté étroite trouve maintenant une autre assise solide, puisque les deux départements viennent d'être confiés à un même titulaire lors de la récente constitution du nouveau Gouvernement.

La protection de la santé est inscrite dans notre Constitution. Elle est garantie par un ensemble de lois et de règlements portant:

- sur la santé publique, notamment: l'hygiène publique, les maladies transmissibles et plus généralement tous les contrôles sanitaires, mais aussi sur des mesures de médecine préventive, comme la surveillance médicale de la grossesse et des enfants en bas âge, la santé à l'école et la santé au travail

- sur l'exercice des professions de santé, la responsabilité de la formation étant partagée avec le ministère de l'Education Nationale depuis 1995
- sur l'organisation hospitalière et le financement des établissements hospitaliers, l'organisation des laboratoires d'analyses médicales et de l'aide médicale urgente
- sur la distribution des médicaments et autres dispositifs médicaux,
- sur la protection sociale de la population en cas de maladie
- et enfin sur l'organisation des administrations de la santé et de la sécurité sociale.

Les lois de la direction de la Santé et du Laboratoire national de santé, d'une part et celles de l'inspection générale et du contrôle médical de la sécurité sociale, d'autre part définissent les missions de contrôle, de surveillance, de conseil et d'action de ces administrations.

Au Luxembourg, l'organisation des systèmes de santé et de sécurité sociale est centralisée, pour la raison évidente de la petite taille du pays, même si la protection de la santé publique est confiée, par la loi, à l'autorité locale, c'est à dire aux bourgmestres des communes.

La tutelle et le contrôle de l'Etat s'opèrent dans un contexte largement déterminé par 4 caractéristiques:

1 Le libre exercice de la profession médicale, qui est pratiquement la règle.

En effet, les médecins salariés sont l'exception dans notre pays, en dehors de l'administration publique, de deux établissements hospitaliers et des services de santé au travail.

Dans les hôpitaux, un contrat d'agrément lie les médecins "libéraux" et les établissements où ils exercent.

Certaines mesures de médecine préventive sont confiées aux médecins dans leur cabinet privé, comme par exemple l'examen prénuptial, la surveillance médicale de la grossesse et des enfants en bas âge, les vaccinations, le dépistage précoce du cancer du sein.

Ces médecins indépendants assurent des vacations auprès des services de médecine préventive, par ex. ceux chargés du dépistage des maladies respiratoires, des consultations de nourrissons et de la santé à l'école.

Cependant, très peu de professionnels de la santé ont le statut d'indépendant en dehors des médecins, des pharmaciens et des kinésithérapeutes.

2 Le rôle étendu du secteur privé:

Les services de médecine préventive et sociale sont presque tous gérés soit par des organismes privés, comme les services de santé au travail ou par des associations privées sans but lucratif.

Ces associations sont notamment gestionnaires des services de dépistage des maladies respiratoires, des services de santé scolaire, des services de soins à domicile et des services de santé mentale communautaire.

L'agrément et les relations avec l'Etat font l'objet de lois.

Dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé, le service public assure:

- le dépistage des déficiences visuelles et auditives auprès des enfants en bas âge par des professionnels spécialisés
- la médecine dentaire dans les écoles primaires
- le service de santé dans les écoles secondaires

- la supervision du programme élargi de vaccination
- la coordination du programme national de dépistage précoce du cancer du sein
- les grandes campagnes d'éducation en santé et la gestion des initiatives de promotion de la santé comme le projet «Communes-santé», et «Hôpitaux-amis des bébés».

L'information de la population revêt une importance capitale, parce que les mesures de médecine préventive n'ont pas de caractère obligatoire dans notre pays, à l'exception de l'examen prénuptial et de la santé au travail.

Par ailleurs, dans le secteur hospitalier, même les hôpitaux publics sont actuellement gérés selon les principes du droit privé, et la loi ne fait pas de discrimination en fonction du statut de l'hôpital.

Depuis quelques années, le secteur hospitalier connaît un système de budgétisation. L'assurance maladie négocie chaque année avec chaque hôpital un budget.

Ce budget doit couvrir toutes les activités autorisées en vertu de la législation hospitalière ainsi que l'amortissement des investissements, dans la mesure où les amortissements n'ont pas été pris en charge par les pouvoirs publics. L'assurance maladie verse chaque mois à l'hôpital un douzième de ses frais fixes, c'est à dire des frais non liés à son activité.

Ces frais représentent quelque 78 pour cent du total des frais des hôpitaux. Les frais directement proportionnels à l'activité sont payés en fonction des unités d'œuvre accomplies dans les différentes entités fonctionnelles de l'hôpital.

En ce qui concerne la sécurité sociale, s'ajoutent comme caractéristiques:

- 3 la gestion paritaire du système d'assurance maladie
- 4 la couverture presque générale de la popu-

lation par l'assurance, caractéristiques sur lesquelles je reviendrai par après.

Il faut relever encore la fonction consultative très importante, confiée par la loi à deux organes réunissant toutes les professions de la santé:

- le Collège médical qui rassemble les médecins, les médecins dentistes et les pharmaciens
- et le Conseil supérieur de certaines professions de santé qui rassemble toutes les autres professions de la santé.

En simplifiant la présentation du volet économique de la santé, on pourrait dire

- que le département de la santé assure le financement de la médecine préventive et sociale ainsi que de l'infrastructure hospitalière,
- tandis que l'assurance maladie assure celui de la médecine curative, tout en élargissant ses prestations à certaines mesures de médecine préventive, qui font partie alors des services fournis par les médecins dans leur cabinet privé. La surveillance médicale de la grossesse et des enfants en bas âge, le programme national de dépistage précoce du cancer du sein par mammographie et le programme de vaccination contre l'hépatite B en sont des exemples.

Le secteur de la santé connaît des développements multiples et importants, qui demandent des stratégies nouvelles, délibérées et plus volontaristes.

Ce congrès de l'ALASS est une preuve manifeste que les professionnels que l'association réunit sont prêts à participer à cette réflexion.

Vos débats rejoignent largement nos préoccupations nationales ainsi que certains points clés du nouveau programme gouvernemental et fourniront sans doute des arguments pour les développements que nous poursuivons.



1 Une nouvelle loi sur les établissements hospitaliers a été adoptée l'année dernière, et le plan hospitalier devra être redéfini à court terme. Par ailleurs, le Gouvernement a fixé un objectif précis en matière de lits aigus.

2 Les soins palliatifs seront largement étendus tant en milieu hospitalier que dans la communauté.

3 La réforme de la psychiatrie a été entamée avec une décentralisation des services hospitaliers de psychiatrie et le développement des services de santé mentale communautaires.

Il me semble important aussi de consacrer davantage d'attention à la prévention dans le domaine de la santé mentale alors que celle-ci est déjà une priorité du Gouvernement dans le domaine de la toxicomanie en particulier.

4 Le nouveau programme gouvernemental met l'accent sur l'intensification de la promotion de la santé basée sur la stratégie de la Santé pour tous de l'OMS. Elle (cette stratégie) esquisse des programmes d'action pour lutter contre les facteurs de risque connus et le dépistage précoce de maladies qui sont les premières causes de mortalité dans notre pays (par exemple: les maladies cardio- et cérébro-vasculaires, certains cancers, le cancer du poumon chez les hommes et le cancer du sein chez les femmes étant les premiers dans la mortalité cancéreuse ainsi que les accidents de la circulation).

La stratégie de la promotion de la santé nous amène non seulement à réfléchir sur la répartition des ressources entre la prévention et la prise en charge de la maladie, mais elle invite également le secteur des soins à revoir son approche. L'initiative «Hôpital-santé» en est une approche très concrète.

5 Aujourd'hui, la formation continue est éminemment importante et les professions de la santé étaient certainement parmi les premières à le reconnaître. Elle doit être le

souci des concernés tout comme elle est une priorité du Gouvernement, qui veillera à ce qu'elle soit réalisée effectivement pour tous les professionnels du secteur de la santé.

Enfin, dans un environnement de plus en plus contraignant, une réponse adéquate à la demande des patients et la qualité des soins peuvent être garanties seulement au prix d'une connaissance fondée de la situation et d'une évaluation constante des interventions. Et le programme de votre congrès vient à l'appui de cette constatation! Le développement de nos systèmes d'information en santé et d'évaluation doit être notre préoccupation commune, immédiate.

Même si la sagesse populaire dit que "la santé n'a pas de prix", elle a tout de même un coût et j'arrive maintenant à vous entretenir du système luxembourgeois de prise en charge des soins de santé.

Le système de prise en charge des soins de santé s'inscrit dans le cadre de la sécurité sociale et plus particulièrement de l'assurance maladie qui couvre la quasi-totalité de la population résidente et, même, au-delà de nos frontières bon nombre de travailleurs frontaliers et les membres de leur famille.

La sécurité sociale luxembourgeoise est obligatoire pour toute personne exerçant une occupation professionnelle et pour toute personne touchant un revenu de remplacement, tel une pension, des indemnités de chômage ou des indemnités de maladie. Le bénéfice de l'assurance maladie s'étend aux membres de la famille de l'assuré, qui ne seraient pas autrement couverts. En fait, seuls échappent à l'assurance maladie luxembourgeoise les fonctionnaires d'institutions ou d'organismes internationaux travaillant à Luxembourg mais qui bénéficient de leur propre système d'assurance maladie.

Les règles de l'assurance maladie luxembourgeoise sont identiques pour tout le monde tant au niveau du financement, qu'au niveau du système de prise en charge. C'est donc un système quasiment universel, ce qui n'est pas sans importance pour les prestataires de soins de santé en raison du lien que la législation organise entre ces prestataires et l'assurance maladie.

En effet, le système luxembourgeois de prise en charge des soins de santé se caractérise par deux principes fondamentaux:

- d'un côté, la liberté pour l'assuré de choisir son médecin, son pharmacien son hôpital;
- d'un autre côté, un système de conventionnement obligatoire: tout prestataire de soins de santé autorisé à exercer l'art de guérir au Luxembourg appartient obligatoirement au système institué par la législation sur l'assurance maladie.

Des conventions, négociées entre les groupements représentatifs des prestataires de soins de santé et les caisses de maladie déterminent les modalités de la collaboration et, surtout, déterminent les tarifs applicables.

Les tarifs fixés doivent être respectés par les prestataires; de son côté la caisse de maladie prend en charge la prestation d'après ce tarif.

En règle générale, l'assuré se verra donc remboursé le montant qu'il a payé à son médecin ou à son pharmacien.

L'assurance maladie est gérée par les partenaires sociaux et l'Etat, qui participe à raison de quelque 36 pour cent au financement des prestations, le restant étant couvert par des cotisations à charge des assurés et de leurs employeurs. Les gestionnaires ont l'obligation de présenter un budget équilibré pour l'assurance maladie.

A cet effet ils disposent d'un certain nombre de moyens:

- ils mènent, nous l'avons vu, les négociations tarifaires avec les prestataires de soins de santé.
- ils fixent dans le cadre des statuts les règles applicables aux assurés. Ces règles s'expriment dans le refus de prendre en charge des prestations qui ne correspondent pas aux principes d'une médication économique, c'est à dire des prestations de pure convenance personnelle; elles

s'expriment encore dans la nécessité d'une autorisation préalable de la prestation par le contrôle médical de la sécurité sociale ou le respect de certains délais;

- les statuts peuvent fixer des taux de participation à charge des assurés sur certaines prestations. Malgré l'introduction d'une multitude de participations, notamment pour les visites et consultations de médecins, les produits pharmaceutiques ou les prestations des kinésithérapeutes, pour ne citer que ces exemples, le taux de remboursement global de l'assurance maladie se situe autour de 90% des dépenses de soins de santé effectuées par les assurés.
- à côté du pouvoir statutaire et du pouvoir de négociation, les gestionnaires disposent finalement du pouvoir de fixer les taux de cotisation applicables.

Evidemment, ce n'est pas facile de réunir les intérêts divergents autour de mêmes objectifs. Evidemment, les groupements représentatifs des prestataires défendront-ils les intérêts de leurs affiliés; évidemment, les syndicats allégueront-ils que des participations trop élevées se feront au détriment des couches les plus défavorisées de la population. Evidemment, les employeurs démontreront qu'une augmentation des cotisations nuira à la compétitivité internationale de leurs entreprises. En somme, chacun essaie de défendre ses propres intérêts.

Pour réunir sur un même dénominateur tous ces intérêts divergents, le Gouvernement réunit annuellement au sein d'une action concertée, d'une quadripartite, toutes les parties intéressées au système de santé. Ce comité quadripartite est appelé à examiner l'évolution financière, à proposer des mesures afin d'améliorer l'efficacité du système de santé en tenant compte des besoins de la population, des évolutions des techniques médicales et des ressources du pays.

Le mot-clé est celui de la maîtrise des coûts. Toutefois, il faut l'avouer, l'établissement de références médicales opposables élaborées à partir de critères scientifiquement reconnus et permettant d'identifier les soins et prescriptions dépassant



l'utile et le nécessaire ainsi que l'institution d'un système de sanctions applicables en cas de non observation de ces références s'avère comme un parcours parsemé d'embûches.

A l'instar de tous les systèmes d'assurance maladie, le système luxembourgeois connaît périodiquement des accès de fièvre, se manifestant dans des impasses financières. Nos experts prévoient une nouvelle impasse pour la fin de cette année-ci, qui, à défaut d'une médication appropriée en temps utile, atteindra des degrés alarmants au cours de l'année prochaine. Dès lors, j'ai convoqué pour le mois prochain la quadripartite, afin qu'ensemble, prestataires de soins, syndicats, employeurs et Gouvernement, nous établissions le diagnostic et qu'ensemble nous recherchions les remèdes appropriés.

Une cause supplémentaire d'inquiétude pour notre système de soins de santé est la jurisprudence de la Cour de justice européenne qui dans ses arrêts Decker et Kohll a ébranlé certaines de nos règles bien établies en ce qui concerne la prise en charge des prestations de soins de santé fournies à l'étranger au profit d'assurés luxembourgeois.

Certes, le Luxembourg connaît traditionnellement, à défaut d'une structure universitaire, un nombre élevé de traitements à l'étranger. Mais ces traitements devaient être autorisés par le Contrôle médical de la sécurité sociale dans l'hypothèse où le traitement n'était pas possible au Luxembourg ou s'il pouvait être réalisé avec plus de chances de succès à l'étranger. La prise en charge se faisait d'après les tarifs applicables dans le pays du traitement.

Or, dorénavant d'après la jurisprudence Kohll et Decker, l'assuré peut s'adresser, même sans autorisation préalable, à un prestataire à l'étranger et obtenir quand même le remboursement des prestations d'après le tarif luxembourgeois.

A terme, ce développement risque de mettre en cause les rapports traditionnels des prestataires avec l'assurance maladie. A cet effet, nous avons entamé une réflexion sur l'évolution future de ces rapports et une commission spéciale a été créée afin d'étudier les conséquences.

Comme dernier point, je voudrais aborder, à la demande des organisateurs de ce congrès, le sujet de l'assurance dépendance, introduite au Luxembourg depuis le 1er janvier de cette année.

Cette nouvelle branche de la sécurité sociale vise à couvrir les aides et soins dans les actes essentiels de la vie comme la nutrition, l'hygiène et la mobilité de personnes âgées ou de personnes handicapées, qui ont perdu leur autonomie et qui, de ce fait, requièrent pour les gestes de la vie courante l'assistance d'une tierce personne.

L'assurance maladie luxembourgeoise exclut de son champ d'application ces aides et soins. Cependant, les dépenses occasionnées par la dépendance dépassent le plus souvent les moyens des personnes concernées ou de leur famille.

Tout comme l'assurance maladie, l'assurance dépendance repose sur le principe de l'affiliation obligatoire de toute personne exerçant une occupation professionnelle ou touchant une pension et la protection des membres de sa famille, ne bénéficiant pas autrement d'une couverture contre le risque.

En cas de maintien à domicile, l'assurance dépendance prend en charge les prestations dispensées par un réseau d'aides et de soins, les appareils et, le cas échéant, les adaptations du logement. Si des aides et soins sont pris en charge directement par sa famille, l'intéressé peut bénéficier, en lieu et place des prestations en nature, d'une prestation en espèces.

En cas d'hébergement dans une institution, les aides et soins facturés par l'établissement d'aides et de soins sont pris en charge. Seuls les frais de logement et de nourriture restent à charge de l'intéressé.

Pour déterminer les aides et soins requis par la personne dépendante, une cellule d'évaluation multidisciplinaire composée de médecins, de psychologues, d'ergothérapeutes, de kinésithérapeutes et d'infirmières détermine sur base d'un questionnaire la nature et la durée des besoins et établit un plan de prise en charge. Les prestations de l'assurance dépendance sont payées sur base de ce plan.



Les frais de l'assurance sont couverts principalement par une contribution dépendance. Tout assuré participe à raison de 1% de l'ensemble de ses revenus, y compris les revenus sur la fortune, au financement de l'assurance pension. Les employeurs ne participent pas directement au financement de la nouvelle branche de risque, mais indirectement par le biais d'une contribution sur leur consommation en énergie électrique. Finalement, l'État assume 45% des dépenses.

Après un semestre d'expérience, il serait certainement prématuré de tirer des enseignements. Tout au plus peut-on parler de certaines difficultés de démarrage.

Les difficultés majeures, rencontrées dans la phase de démarrage sont avant tout le nombre important d'évaluations individuelles à réaliser - quelque 8000 dossiers à examiner - et la pénurie des lits de soins. Souvent, l'attente pour le placement en institution s'avère trop longue pour les personnes concernées et leurs familles.

Le développement du maintien à domicile n'aura qu'à moyen et à long terme une incidence sur le sec-

teur stationnaire. Certaines structures, comme les centres intégrés pour personnes âgées, ne peuvent pas, à défaut d'une dotation en personnel approprié, accueillir directement des personnes dépendantes.

Compte tenu des expériences acquises, nous escomptons tirer au terme de l'année prochaine un bilan, pour en dégager au niveau politique les conclusions qui s'indiquent.

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Telles sont les grandes lignes de l'action des pouvoirs publics luxembourgeois dans les domaines de la Santé et de la Sécurité sociale. J'espère que mes développements vont contribuer à enrichir les débats que vous aurez, mais aussi que les réflexions que vous allez mener pourront enrichir le cheminement des systèmes de santé et de sécurité sociale luxembourgeois. Dans ce sens, je souhaite à votre Congrès des débats fructueux ainsi que le succès qu'il mérite.

Je vous remercie de votre aimable attention.